



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 22 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière :
suivi de la quatrième Conférence des Nations
Unies sur les pays les moins avancés

Conseil économique et social
Session de 2014
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
des Nations Unies : examen et coordination
de l'application du Programme d'action
d'Istanbul en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/224](#) de l'Assemblée générale et de la résolution 2013/46 du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Dans la résolution [68/224](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des mesures prises pour garantir une responsabilité réciproque ainsi que des progrès accomplis en ce qui concerne l'inscription de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

* [A/69/50](#).

** [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



I. Introduction

1. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) constitue un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement. Il est structuré autour de huit domaines d'action prioritaires visant à surmonter les difficultés structurelles que connaissent ces pays, éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et aider la moitié de ces pays à remplir les critères fixés pour sortir de cette catégorie (voir [A/67/88-E/2012/75](#) et [Corr.1](#)). Son application s'appuie sur un certain nombre de mécanismes de suivi et de surveillance, dont fait partie le présent rapport.

2. La section II du rapport porte sur les résultats récents des pays les moins avancés ainsi que leurs perspectives. La section III traite des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul. La section IV donne un aperçu général des mesures prises par les pays les moins avancés, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes – y compris le système des Nations Unies – pour faire appliquer le Programme d'action. Cette section présente également des mesures relatives à la sortie de cette catégorie et à une transition sans heurt, ainsi qu'à la coopération Sud-Sud. Les conclusions et les recommandations de principe sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action figurent dans la section V.

II. Résultats récents et perspectives à court terme

3. La légère reprise économique qui s'était amorcée en 2012 dans de nombreux pays parmi les moins avancés s'est confirmée en 2013. Le produit intérieur brut (PIB) global des pays de cette catégorie a augmenté de 5,6 % en 2013, contre 4,3 % en 2012. Ce résultat témoigne d'un début d'amélioration de la situation mais demeure inférieur aux chiffres de la période 2001-2010, au cours de laquelle le PIB global s'était accru de près de 7 % par an, ce qui correspondait à la cible fixée dans le Programme d'action d'Istanbul. La reprise semble en outre inégale d'un pays à l'autre. Le nombre de pays qui ont enregistré un taux de croissance égal ou supérieur à 7 % a diminué, passant de 14 en 2012 à 11 en 2013. Ces pays en phase d'expansion importante et soutenue ont progressé dans la réduction de l'extrême pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement. Toutefois, lorsqu'on considère les pays les moins avancés dans leur ensemble, le taux de pauvreté demeure élevé, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour étant de 50,8 % pour la période 2001-2012.

4. La reprise économique modérée des pays les moins avancés pris dans l'ensemble est la convergence de quatre scénarios de croissance différents. Premièrement, plusieurs pays de cette catégorie se sont relevés avec plus ou moins de dynamisme de la croissance économique faible, voire négative, enregistrée en 2012. Les économies du Mali, du Soudan du Sud et du Yémen se sont améliorées en 2013, après avoir été en territoire négatif ou progressé à un rythme médiocre. L'activité économique a progressivement repris au Mali, grâce à l'amélioration des conditions de sécurité et au rétablissement de l'assistance, ce qui lui a permis d'obtenir de meilleurs résultats dans le secteur des services. Les conditions météorologiques plus favorables, qui ont entraîné une hausse de la production agricole, ont également joué un rôle. Le PIB du Soudan du Sud a augmenté

régulièrement grâce à la reprise de la production et des exportations de pétrole jusqu'à ce que des troubles civils éclatent en décembre 2013. La croissance s'est également rétablie au Yémen, du fait de la croissance robuste des secteurs autres que les hydrocarbures.

5. Deuxièmement, plusieurs des pays qui ont obtenu de bons résultats figurent également parmi ceux, plus rares, dont le taux de croissance élevé s'est maintenu sur une longue période. Le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, le Libéria, le Mozambique, le Myanmar, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et la Zambie ont continué à connaître une croissance rapide, qui se poursuit au même niveau depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. L'élan de croissance de ces pays s'explique par le dynamisme des industries extractives et du secteur du bâtiment (au Libéria et en Sierra Leone), la hausse des dépenses publiques et la bonne santé du secteur du bâtiment et des services (Éthiopie, Mozambique, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao et Zambie) et la hausse de la production dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services (Bangladesh, Cambodge et République-Unie de Tanzanie).

6. À l'opposé se trouvent deux autres cas de figure : des pays dont le taux de croissance économique demeure toujours faible et d'autres dont la croissance s'est considérablement ralentie. Bon nombre de pays parmi les moins avancés ont connu une croissance de 3 % à 4 % et maintiennent un faible taux d'expansion, en partie du fait de la diversification restreinte de leur production et de leurs exportations, de frais de transport élevés et d'une plus grande vulnérabilité face aux aléas de la nature. L'aggravation de l'insécurité sur les plans national et régional ou la baisse de la production agricole se sont lourdement répercutées sur les économies de l'Afghanistan, du Niger et de la République centrafricaine, freinant la reprise qui s'était amorcée en 2012. La croissance s'est fortement ralentie dans ces pays, passant parfois au-dessous de zéro, comme dans le cas de la République centrafricaine. La Guinée équatoriale a également connu un ralentissement, la production de pétrole ayant continué à diminuer.

7. Plusieurs autres facteurs ont contribué à cet affaiblissement de la croissance dans ces pays. Ce sont, par exemple, la baisse récente de l'aide publique au développement (APD), y compris dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, en raison de la faible reprise économique et de la politique d'assainissement budgétaire de nombreux pays donateurs; la réduction des recettes d'exportation due à la baisse des cours des produits de base; des perturbations de l'offre causées par les conditions météorologiques et d'autres phénomènes de portée nationale ou régionale, y compris des événements politiques et l'insécurité; la persistance de contraintes structurelles.

8. En ce qui concerne les perspectives à court terme, la croissance du PIB des pays les moins avancés devrait atteindre 5,7 % en 2014, en partie grâce aux investissements publics et privés, qui se maintiennent à un niveau élevé. La plupart des pays ayant enregistré un fort taux de croissance économique devraient continuer sur leur lancée en 2014. La diversité de leur expansion économique sera l'une des caractéristiques communes de ces pays. Ailleurs, la croissance du PIB devrait s'accélérer sous l'effet de la hausse de la production pétrolière (Tchad), de l'amélioration des conditions de sécurité sur les plans national et régional (Mali et Niger), du rétablissement intégral de l'aide des donateurs (Guinée), du

développement du tourisme et de l'accroissement des investissements privés (Vanuatu).

9. Un certain nombre d'incertitudes pèsent cependant sur ces perspectives favorables. Sur le plan international, l'élimination progressive des politiques monétaires accommodantes et la poursuite de l'assainissement budgétaire dans les pays développés risquent de réduire les apports privés et l'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés, ce qui nuirait aux investissements et à la croissance de ces derniers. Dans les principaux pays émergents, un ralentissement important aurait pour effet de réduire la demande de produits de base et de freiner les exportations. La détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions réduirait l'activité économique des pays concernés et de leurs voisins. Sur le plan national, des tensions sociales ou politiques pourraient compromettre la croissance du PIB. Les perturbations météorologiques et leur incidence sur l'agriculture pluviale et les risques de répercussion dans d'autres secteurs constituent également une menace importante. Le manque d'infrastructure et d'accès énergétiques continuera de restreindre l'activité économique des pays les moins avancés.

10. Considérés dans leur ensemble, ces risques illustrent à quel point il est difficile d'obtenir une croissance soutenue à long terme. Pour assurer un développement humain et social durable, il est essentiel de maintenir une croissance économique forte et durable. Les quelques pays qui ont accompli d'importants progrès dans la réduction de l'extrême pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement sont ceux qui ont enregistré une croissance forte, accru la valeur ajoutée de leurs produits et réussi à mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

III. Progrès dans la mise en œuvre des principales priorités du Plan d'action d'Istanbul

11. Pour remédier aux handicaps structurels des pays les moins avancés et les aider à s'engager sur la voie du développement et de la croissance durables, il faut réaliser d'importants progrès dans les huit domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Dans la plupart des pays de cette catégorie, l'importance relative des divers secteurs de l'économie n'a guère changé au cours des dix dernières années, ce qui donne à penser qu'il n'y a guère eu de transformation structurelle de leur économie. Comme il a été indiqué dans le rapport de 2013 du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur la situation des pays les moins avancés, on ne pourra accélérer cette transformation sans renforcer les capacités de production.

Renforcement des capacités de production

Infrastructure

12. Parmi les diverses composantes du secteur des technologies de l'information et de la communication, la téléphonie mobile a connu la plus forte croissance en 2012. Dans les pays les moins avancés, près de 5 habitants sur 10 avaient un abonnement de téléphonie mobile en 2012, contre seulement 4 sur 10 en 2011. Au Cambodge, en

Mauritanie et en République démocratique populaire lao, le taux d'abonnement a dépassé 100 % pour la première fois en 2012. Les taux les plus bas sont enregistrés en Érythrée et en Somalie, où ils sont inférieurs à 10 %. D'importantes disparités subsistent cependant entre zones rurales et zones urbaines, même dans les pays qui comptent un grand nombre d'abonnés.

13. Bien qu'il progresse, le taux d'utilisation d'Internet demeure en revanche faible. Seuls le Bhoutan, le Soudan et Tuvalu ont un taux supérieur à 2 habitants sur 10. Au Burundi, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée, au Myanmar, au Niger, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie et au Timor-Leste, seul environ 1 habitant sur 100 utilisait Internet en 2012. De grandes différences existent entre zones urbaines et zones rurales. Dans de nombreux cas, le faible taux d'utilisation d'Internet coïncide avec des services de qualité insuffisante et des coûts d'accès prohibitifs.

14. Les progrès récemment réalisés dans le secteur des technologies de l'information et des communications, en particulier la mise en place de dorsales nationales en fibre optique et l'apparition de services mobiles à large bande, devraient véritablement permettre de faire baisser considérablement les prix à la consommation et d'accroître l'accès à Internet. Il faudra cependant améliorer le cadre réglementaire qui régit l'infrastructure technologique. Ces interventions devraient s'accompagner d'efforts visant à développer les ressources et moyens nécessaires pour tirer pleinement parti d'Internet, y compris l'accès à des sources d'énergie fiables, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences.

15. La volonté d'améliorer les liaisons ferroviaires à l'intérieur des pays les moins avancés ainsi qu'avec les pays limitrophes a donné lieu à de nombreux projets de modernisation de l'infrastructure existante et d'expansion des réseaux. Divers projets visant à relier la Chine, la République démocratique populaire lao et le Myanmar sont maintenant en cours de réalisation. Il est également prévu de relier le Niger, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (principal pays de transit pour les deux pays précédents), ainsi que le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie et, à terme, le Burundi.

16. Malgré ces progrès récents, les réseaux ferroviaires continuent à ne pas fonctionner dans bon nombre des pays les moins avancés, après des années de sous-financement chronique. Les réseaux qui sont opérationnels se heurtent à des difficultés, y compris des lacunes institutionnelles et réglementaires et l'absence de certains raccordements intramodaux et intermodaux qui empêchent les liaisons ferroviaires de fonctionner comme elles le devraient.

17. Parmi les initiatives entreprises récemment en vue de remédier au mauvais état des routes figure un ensemble de projets en cours de réalisation en Angola, en Éthiopie, au Népal, en Ouganda et au Rwanda. De nombreux pays parmi les moins avancés ont également bénéficié de projets de construction d'autoroutes régionales.

18. Cependant, de nombreux couloirs de transport intérieur et liaisons avec les pays voisins font défaut dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique. Il convient de remédier parallèlement aux aspects institutionnel et réglementaire du transport routier qui restreignent actuellement l'expansion et l'efficacité des secteurs du transport et du commerce transfrontière.

19. Si l'on continuait d'améliorer l'infrastructure matérielle, la structure des coûts et les dispositifs institutionnels et réglementaires qui sous-tendent les marchés et les

conditions de sécurité du transport aérien, celui-ci pourrait contribuer de manière importante à accroître les liaisons intérieures de nombreux pays parmi les moins avancés et les liaisons de ces pays avec le reste du monde. Actuellement, que ce soit en termes de nombre de passagers transportés ou de volume du fret, le transport aérien est nettement moins important dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement.

20. Cet état de fait s'explique par différents facteurs, en particulier la faiblesse de la demande due à un pouvoir d'achat limité, à des prix élevés et à une concurrence restreinte. Parmi les initiatives prises en vue de faire baisser le coût exceptionnellement élevé des services de transport aérien, on citera l'entrée en service de compagnies aériennes à prix réduit, dont le lancement récent de Fastjet en République-Unie de Tanzanie. La Décision de Yamoussoukro, qui permet à une compagnie aérienne ayant son siège dans n'importe quel pays africain d'assurer la liaison entre n'importe quelle ville d'Afrique, est également importante à cet égard. Cette décision a de plus en plus d'effets concrets en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

21. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui indique le degré d'intégration d'un pays aux réseaux mondiaux de transport, met en évidence certaines des difficultés auxquelles se heurtent les pays les moins avancés en matière de transports maritimes. Djibouti a le score le plus élevé des pays les moins avancés, soit 16,6 sur 100 en 2012. Si les pays sans littoral font face au problème particulier que pose le transport terrestre dans les pays voisins, les petits États insulaires n'ont souvent pas une assez grande envergure économique pour prendre part aux transports maritimes internationaux et il se peut aussi qu'ils n'aient pas de port en eau profonde. Outre les difficultés structurelles que présente le transport maritime, les actes de piraterie maritime pèsent de plus en plus lourdement sur le trafic maritime, notamment au large des côtes de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Au Bénin, l'insécurité maritime croissante a entraîné une diminution de 70 % du trafic maritime au troisième trimestre de 2011, en partie du fait de la hausse des coûts d'assurance et de transport qui en a résulté¹.

Énergie

22. Moins du tiers de la population des pays les moins avancés a accès à l'électricité, cette proportion allant de 1,5 % au Soudan du Sud à 76,3 % au Népal. La situation est encore plus problématique en zone rurale, où, dans l'ensemble, seuls 18 % de la population ont accès à l'électricité. Dans de nombreux pays, ce faible taux s'explique par l'insuffisance de l'offre, le caractère irrégulier et peu fiable de l'alimentation électrique et des tarifs prohibitifs. Du fait de ces restrictions, une grande partie de la population dépend des combustibles solides pour se chauffer et cuisiner, ce qui a des effets et des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé, celle des femmes en particulier.

23. Le regain d'intérêt et l'appui financier que suscite l'énergie renouvelable, dont le potentiel est très important dans bon nombre des pays les moins avancés, se sont traduits en de vastes investissements dans la remise en état et l'extension de

¹ Voir http://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West_Africa_TOC_PIRACY_FR.pdf.

l'infrastructure électrique. La Guinée, l'Ouganda et la Zambie ont récemment entrepris de grands projets hydroélectriques, qui viennent s'ajouter à ceux déjà en cours de réalisation au Bhoutan, en Éthiopie et en République démocratique populaire lao. D'autres projets d'exploitation de l'énergie renouvelable sont prévus ou ont déjà démarré en Éthiopie et au Lesotho (énergie éolienne), en Éthiopie et au Rwanda (énergie géothermique) et en Mauritanie (énergie solaire).

24. L'exploitation de l'énergie renouvelable est également au cœur de nombreux programmes d'électrification rurale actuellement mis en œuvre dans plusieurs des pays les moins avancés. La construction et la bonne gestion sous la direction de la population locale de plus de 1 000 microcentrales hydrauliques réparties dans 52 districts du Népal est à cet égard une expérience concluante. Pour tirer parti des sources abondantes d'énergie renouvelable des pays les moins avancés et assurer l'entretien de l'infrastructure électrique existante ou nouvellement construite (y compris les centrales et les réseaux nationaux et régionaux électriques), il faut que des capitaux supplémentaires soient investis dans des projets de petite ou de grande envergure. De même, des politiques adéquates doivent être adoptées en vue de favoriser l'accès de la population à l'électricité, sur réseau et hors réseau.

25. De solides partenariats entre secteur public et secteur privé s'avèrent nécessaires. Divers moyens, dont certains sont déjà utilisés – obligations « vertes », utilisation parallèle de financements à des conditions libérales, de capitaux d'investissement et de garanties multilatérales d'investissements, fonds de pension et fonds souverains – pourraient permettre de mobiliser les capitaux nécessaires. Outre des capitaux, il faudra également, pour assurer l'accès universel à une source d'énergie fiable et d'un coût abordable, renforcer la planification sectorielle et l'amélioration de la gestion des services de distribution publics et remédier à l'inefficacité opérationnelle des compagnies d'électricité – notamment aux déperditions lors de la distribution et à la perception insuffisante des recettes – qui nuit à leur viabilité financière et dissuade le secteur privé d'investir dans la production et la distribution d'électricité. La mobilisation croissante en faveur de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, qui encourage l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile, constitue à cet égard l'un des faits marquants de ces dernières années.

26. Le secteur énergétique dans les pays les moins avancés doit pouvoir s'appuyer sur des politiques énergétiques nationales à long terme assorties de plans d'action et de couplages intersectoriels transformateurs. Il faut que ces politiques ainsi que les mesures d'accompagnement réglementaires soient stables. Les modèles économiques retenus doivent s'appuyer sur de solides partenariats mondiaux afin que le secteur énergétique fasse l'objet à titre prioritaire d'investissements à long terme.

Science, technologie et innovation

27. Les modes habituels de diffusion des technologies et de promotion de l'innovation ne sont pas toujours adaptés aux pays les moins avancés. Les flux d'investissements étrangers directs (IED), les importations de biens d'équipement, le versement de redevances et droits de licence et le commerce de produits de haute technologie sont encore trop faibles pour exercer une véritable influence sur l'innovation et le transfert de technologies.

28. Faute des ressources et compétences nécessaires, il est également difficile d'utiliser les technologies transférées et d'en assurer l'entretien. De nombreux pays ne consacrent que 0,1 % à 0,4 % de leur PIB à la recherche-développement. Le nombre de chercheurs travaillant dans ce secteur varie de 21 pour 1 million d'habitants au Lesotho à 384 pour 1 million au Sénégal.

29. Les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permettent aux pays les moins avancés d'accéder aux technologies nécessaires à leur développement avec une certaine souplesse, grâce à des dérogations qui ont été renouvelées en juillet 2013 pour huit ans. Toutefois, le respect de ces accords n'est pas strictement surveillé, ce qui restreint la portée des avantages accordés.

30. La mise en service de la banque des technologies pour les pays les moins avancés dont la création a été proposée par le Secrétaire général constituera une étape importante en matière d'appui au transfert de technologies et à l'innovation. Cette banque s'appuiera sur trois grandes composantes : a) une banque de brevets pour faciliter l'accès des pays les moins avancés à des technologies adéquates et les aider à les utiliser; b) un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation pour aider ces pays à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation; et c) un service d'archives de la recherche scientifique et technologique pour promouvoir le réseautage mondial des chercheurs et des établissements de recherche des pays les moins avancés.

Développement du secteur privé

31. Dans de nombreux pays qui figurent parmi les moins avancés, l'expansion du parc d'infrastructure s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions d'activité du secteur privé et de la volonté de tirer parti des potentialités de ce secteur en matière de croissance économique, de création d'emplois et d'élimination de la pauvreté.

32. Les réformes des institutions et de la réglementation menées dans un certain nombre de pays parmi les moins avancés répondent au même objectif. Grâce en grande partie à ces réformes, le Burundi, Djibouti et le Rwanda font partie des 10 pays qui ont éliminé le plus d'obstacles associés à la création et l'exploitation d'entreprises². Certaines de ces réformes visent à faciliter l'accès aux facteurs de production, notamment aux capitaux. L'Afghanistan a adopté un registre central de garanties et le Bhoutan s'est doté de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'homologation et au fonctionnement de son agence de renseignements commerciaux et a garanti le droit des emprunteurs d'accéder à de tels renseignements.

33. Malgré ces réformes, beaucoup reste à faire pour remédier aux facteurs structurels qui freinent le développement du secteur privé, y compris le faible nombre d'entreprises de taille moyenne dans la structure des entreprises, l'importance du secteur informel et le faible taux de productivité. Pour que les pays

² Banque mondiale, *Doing Business 2013 – Des réglementations intelligentes pour les petites et moyennes entreprises* (Washington, 2013)

les moins avancés puissent s'engager sur la voie d'un développement rapide et durable, il sera essentiel de continuer à systématiser le développement du secteur privé, y compris les petites et microentreprises, et de renforcer les capacités de production selon une approche globale.

Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

34. Au cours de la période 2011-2012, l'agriculture n'a créé que 24,6 % du PIB total des pays les moins avancés. Cette contribution relativement faible au PIB contraste avec la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole en matière d'emploi. Plus de 70 % de la population des pays les moins avancés vit en effet en milieu rural. Ce contraste important témoigne de la faiblesse de la productivité et de la généralisation du sous-emploi dans les campagnes.

35. Pour une majorité de la population des pays les moins avancés, la faible productivité et le sous-emploi généralisé se traduisent en faibles revenus et en un pouvoir d'achat limité. La nourriture étant peu disponible et d'un prix difficilement abordable, les progrès dans la lutte contre la faim et la malnutrition ont été lents. En valeur relative, la part des personnes sous-alimentées dans la population totale de ces pays est passée de 31 % pour la période 2008-2010 à 29 % pour la période 2011-2013³. Toutefois, si l'on considère le nombre absolu de personnes sous-alimentées, la faim est toujours une réalité omniprésente, le nombre des personnes souffrant de la faim dans les pays les moins avancés étant, selon les estimations, de 252 millions pour la période 2011-2013.

36. Un petit nombre de pays parmi les moins avancés ont obtenu un succès relatif dans l'amélioration de leur productivité agricole. Le Bangladesh, l'Éthiopie, le Népal, le Niger et le Rwanda, par exemple, ont réussi à réduire le nombre de leurs habitants souffrant de la faim, tant en valeur relative qu'en valeur absolue. Les principales clefs de ce succès sont la hausse de la productivité, obtenue grâce à l'augmentation de l'investissement public dans le secteur agricole et à l'adoption de variétés améliorées et d'autres technologies permettant d'améliorer le rendement, ainsi qu'à l'expansion des programmes de protection sociale, notamment pour les femmes et les enfants.

37. Dans la plupart des cas, la malnutrition et la faim ont suivi des courbes parallèles. La malnutrition des enfants, en particulier, a continué d'influer en profondeur sur d'autres indicateurs du développement humain et social. Dans certains cas, une prévalence relativement faible de la faim s'accompagne d'un taux élevé de malnutrition, justifiant les doutes quant à l'efficacité de l'utilisation qui est faite de la nourriture disponible. Dans ces conditions, il importe, notamment, d'étendre l'accès aux aliments nutritifs et d'encourager la diversification alimentaire.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Fonds international de développement agricole, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Rome, 2013.

Commerce

38. Le taux d'expansion du commerce des pays les moins avancés a sensiblement diminué en 2012. La valeur totale des exportations de biens et services s'est alors élevée à 232,7 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,7 % alors que le taux de croissance de ces exportations avait été de 24 % en 2011. Le taux de croissance des importations a lui aussi connu un recul, toutefois moins spectaculaire que celui des exportations. La valeur totale des importations de biens et services n'a augmenté que de 3,6 % en 2012⁴. La modération des cours des produits de base a joué un rôle non négligeable dans la baisse très sensible de la valeur des exportations et des importations dans les pays les moins avancés. Pourtant, un grand nombre de ces pays restent aux prises avec de graves problèmes de balance commerciale.

39. La part des pays les moins avancés dans le volume total des échanges commerciaux n'a pratiquement pas évolué depuis 2011. Ensemble, ces pays représentaient 1,11 % du volume mondial des exportations de biens et de services, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 2 % fixé à l'horizon 2020.

40. Les exportations se composaient toujours essentiellement de produits de base, qui représentaient 79 % des biens exportés par les pays les moins avancés en 2012, soit légèrement plus qu'en 2010, où les produits de base constituaient 77 % du total des exportations.

41. Poursuite d'une évolution entamée il y a plus d'une dizaine d'années, une part croissante des exportations s'est faite à destination de pays en développement, dont la part de marché dans les exportations totales des pays les moins avancés est ainsi passée de 40 % en 2000 à 52 % en 2012.

42. Le rythme auquel les pays développés élargissent l'accès de leurs marchés aux pays les moins avancés s'est quelque peu ralenti en 2011. La part des exportations des pays les moins avancés qui ont bénéficié d'une franchise de droits est passée à 8 % en 2011, contre une moyenne de 80 % entre 2005 et 2010. Si la majorité des pays développés ont ouvert la totalité ou presque de leurs marchés aux pays les moins avancés, l'accès en franchise de droits et sans contingent prévu par le Programme de Doha pour le développement n'a toutefois pas encore été pleinement assuré et demeure une priorité.

43. L'Inde et la République de Corée ont accordé aux pays les moins avancés des préférences commerciales comparables à celles offertes par les pays développés. La Chine s'est engagée à accorder, d'ici à 2015, un accès en franchise de droits et sans contingent à 97 % des exportations des pays les moins avancés, contre 60 % actuellement.

44. À la neuvième Conférence ministérielle, organisée à Bali (Indonésie) en décembre 2013, les membres de l'OMC ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés. Ils se sont également mis d'accord sur la mise en œuvre effective de la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services accordée aux pays les moins avancés pour une période de 15 ans et sur le principe selon lequel le nouveau programme de travail relatif à l'Aide pour le commerce devrait être conçu

⁴ Voir WT/COMTD/LDC/W/51.

en fonction du programme de développement pour l'après-2015. Ils sont également parvenus à un accord sur des modalités de facilitation du commerce qui puissent profiter aux pays les moins avancés. Ces accords, s'ils sont appliqués, constitueront une étape importante vers l'amélioration de l'accès des pays les moins avancés aux marchés.

Produits de base

45. Au cours de la période considérée, près de 80 % des exportations de biens des pays les moins avancés étaient des produits de base. Cette composition reflète dans une large mesure la structure de base de la production de ces pays. Dans la plupart d'entre eux, l'économie repose principalement sur des secteurs fondés sur les ressources naturelles, offrant peu de transfert de technologie et de possibilités de croissance de la productivité ou d'amélioration de la qualité. Ces 10 dernières années, la part de marché de ces secteurs a augmenté, stimulée en partie par la flambée des prix des produits de base. En revanche, l'industrie manufacturière, qui est considérée comme un bon facteur permettant de mesurer la réussite de la diversification économique et de la transformation structurelle de l'économie, a plafonné à moins de 10 % du PIB.

46. Des progrès ont été accomplis en matière de diversification des produits de base et du commerce. Le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, par exemple, ont développé de nouveaux secteurs, sont parvenus à mieux équilibrer les secteurs existants (au profit des secteurs à forte valeur ajoutée), ou ont amélioré la qualité des produits et services existants. Ces changements se sont accompagnés d'autres changements dans la composition des exportations.

47. Ces succès ne sont pas sans poser certaines difficultés, en particulier dans les pays où le modèle de croissance décrit ci-dessus semble avoir atteint ses limites, après plusieurs années de croissance exceptionnelle. Ces pays doivent désormais voir plus loin que la confection de prêt-à-porter et s'orienter vers des secteurs à plus fort contenu technologique, produisant davantage de valeur ajoutée.

Éducation et formation

48. Grâce au fort intérêt que suscite la cause éducative tant au niveau national qu'au niveau international, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a continué d'augmenter dans la plupart des pays les moins avancés. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 78 % en 2010 à 81 % en 2011-2012. Ces progrès sont particulièrement remarquables au Burkina Faso et au Niger, deux pays où le pourcentage d'enfants scolarisés dans le primaire était jusque-là extrêmement faible.

49. Le taux d'achèvement n'a pas progressé au même rythme que le taux de scolarisation. Le taux global d'achèvement enregistré dans les pays les moins avancés masque toutefois les progrès importants réalisés par quelques-uns d'entre eux. La République démocratique populaire lao et le Rwanda font partie des pays qui ont enregistré la plus forte baisse du taux d'abandon scolaire dans

l'enseignement primaire⁵. Les filles, les enfants issus de familles pauvres, ceux qui vivent en milieu rural et ceux qui souffrent d'un handicap ont moins de chances d'être scolarisés et de mener à terme leurs études primaires.

50. Un nombre croissant d'enfants sont scolarisés dans l'enseignement primaire et la parité est désormais assurée dans les écoles de certains des pays les moins avancés, mais la qualité de l'éducation n'a pas connu la même amélioration. Le manque de qualifications des enseignants, l'insuffisance du matériel pédagogique et le sureffectif des classes nuisent à la qualité de l'éducation.

51. Les facteurs qui entravaient la scolarisation dans l'enseignement primaire étaient identiques, et encore plus présents, dans les enseignements secondaire, professionnel, technique et supérieur. En conséquence, le taux de scolarisation n'a que peu progressé à ces niveaux, déclinant résolument au fil des années d'études. Cette situation, ajoutée à la faible qualité de l'enseignement, a conduit à une insuffisance des compétences et des connaissances chez les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Population et santé primaire

52. Le taux de mortalité infantile a baissé dans la plupart des pays les moins avancés, bien que généralement à un rythme inférieur à celui requis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, réaffirmés dans le Programme d'action d'Istanbul, à savoir une réduction de deux tiers par rapport au taux enregistré en 1990. Selon les estimations, le taux moyen de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les pays les moins avancés était de 85 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012, soit un taux bien plus élevé que la moyenne enregistrée dans d'autres pays en développement.

53. Il existe cependant quelques exceptions. Le Bangladesh, l'Éthiopie et le Libéria avaient déjà atteint l'objectif, et le Bhoutan, Madagascar, le Malawi, le Népal, le Niger et le Rwanda avaient réduit leur taux de mortalité infantile d'au moins 60 %⁶. Bien que différents d'un pays à l'autre, les facteurs à l'origine de ces progrès étaient notamment l'amélioration des systèmes de santé et des établissements de soins nationaux, une meilleure nutrition des enfants et des mères, l'amélioration de l'accès à la santé procréative, l'élargissement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

54. La mortalité maternelle a suivi une évolution parallèle à celle de la mortalité des moins de 5 ans. Les pays qui ont fortement progressé dans la réduction de la mortalité infantile ont également bien avancé dans la réduction de la mortalité maternelle. Quelques pays, dont les résultats en matière de réduction de la mortalité infantile ne sont pas aussi exemplaires, ont tout de même fait des progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle. En dépit de ces progrès, seuls le Bhoutan, la

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013/4, Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous* (2014).

⁶ *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.13.I.9).

Guinée équatoriale et le Népal ont atteint l'objectif consistant à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle par rapport aux niveaux de 1990⁷.

55. Dans les pays les moins avancés, le taux de prévalence du VIH chez les 15-49 ans a baissé marginalement, passant de 2,07 % en 2010 à 2 % en 2012. Ces taux presque inchangés signifient que le nombre absolu des personnes touchées par le VIH/sida a continué d'augmenter. Le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Zambie affichaient toujours des taux de prévalence supérieurs à 10 %, parmi les plus élevés au monde. Le taux de mortalité due au sida avait baissé grâce à un accès élargi aux traitements antirétroviraux. Le Cambodge, le Rwanda et la Zambie garantissaient l'accès aux traitements antirétroviraux à au moins 80 % de leurs citoyens séropositifs. Même si les cas de paludisme et de tuberculose tendent à diminuer, les pays les moins avancés sont toujours les plus touchés au monde par ces deux maladies.

Épanouissement des jeunes

56. Les efforts soutenus déployés en faveur de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire ont permis de faire progresser l'alphabétisation des jeunes de manière significative. Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est passé de 73 % pour la période 2000-2002 à 81 % pour la période 2010-2012. Les progrès accomplis dans ce domaine semblent être uniformément répartis entre les sexes. Bien que l'alphabétisation ait progressé chez les hommes comme chez les femmes, les déséquilibres entre les sexes persistent dans le domaine des compétences (autres que la maîtrise élémentaire de la lecture et de l'écriture) nécessaires pour entrer et s'imposer sur le marché du travail.

57. De manière générale, du fait de l'insuffisance des progrès accomplis dans l'acquisition, par les jeunes, quel que soit leur sexe, de compétences spécifiquement orientées vers l'emploi, le nombre des jeunes chômeurs instruits va croissant. Par ailleurs, en raison du faible niveau d'instruction, du manque de connaissances et de compétences utiles sur le marché du travail, de la faible capacité de création d'emplois de nombreux pays et des lacunes des systèmes de protection sociale, une large cohorte de jeunes est en situation de sous-emploi ou exerce un emploi indépendant mal rémunéré, un emploi informel ou un emploi non rémunéré.

58. Les questions relatives à l'emploi et l'autonomisation des jeunes suscitent désormais davantage d'intérêt à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Dans le cadre de la phase préparatoire de l'élaboration de la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, les jeunes ont pu faire part de leurs points de vue sur une série de questions liées à leur avenir. Certaines de ces questions ont suscité un intérêt croissant dans de plus en plus de pays parmi les moins avancés. Nombre de ces pays ont adopté des plans d'action et certains ont réaffecté une partie de leur budget à la mise en œuvre de programmes en faveur de l'emploi des jeunes et de leur autonomisation.

⁷ Organisation mondiale de la Santé, *Tendances de la mortalité maternelle sur la période 1990-2010 : estimations établies par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale* (Genève, 2012).

Logement

59. La croissance rapide de la population dans les pays les moins avancés n'a cessé d'accroître la demande de terrains et de logements, en particulier dans les zones urbaines. La pression est encore plus forte dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, où les personnes déplacées et les réfugiés qui reviennent dans leurs foyers ne font qu'aggraver la crise du logement. On estime par exemple que la population afghane aurait besoin de 1 à 1,5 million de logements supplémentaires, principalement dans les zones urbaines, où la pénurie de logements est particulièrement critique⁸.

60. La pénurie de logements traduit une insuffisance de logements abordables. Cette situation est due notamment au coût élevé de la construction, à la complexité du régime de propriété foncière et aux lacunes des mécanismes de financement du logement. L'offre de logements abordables étant insuffisante pour répondre à la demande existante pour ce type de logement, de nombreuses familles se tournent vers le marché informel, composé principalement de taudis et d'implantations sauvages. Ces implantations, souvent situées dans des zones inondables ou sur des hauteurs exposées aux glissements de terrain, offrent un accès limité à l'eau, aux services d'assainissement et à l'électricité. Les cinq villes auxquelles le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a attribué le plus faible indice de prospérité des villes sont situées dans les pays les moins avancés⁹.

61. Forts des liens de plus en plus étroits qui les unissent à certains pays émergents, plusieurs des pays les moins avancés ont lancé de vastes projets d'aménagement urbain, parmi lesquels l'assainissement des quartiers de taudis et la construction de nouveaux logements, tous exécutés sous les auspices de partenariats public-privé ou des gouvernements. Les résultats ont été mitigés, la plupart de ces projets se révélant d'ampleur trop limitée pour satisfaire la demande et ne profitant pas, finalement, aux bénéficiaires escomptés, à savoir les ménages à faible revenu et les plus pauvres.

Eau et assainissement

62. Le pourcentage de la population ayant accès à des sources d'approvisionnement en eau potable de meilleure qualité a légèrement augmenté, passant de 60,5 % en 2005 à 65,1 % en 2011. Derrière ce chiffre global se cachent les progrès majeurs accomplis par le Bhoutan, Sao Tomé-et-Principe ou encore Tuvalu, où l'accès à l'eau potable est désormais presque universel. Il existe en la matière d'importantes disparités entre les zones urbaines et rurales et entre les différents groupes socioéconomiques. Les données globales ne permettent pas de prendre toute la mesure des difficultés que pose la sécurité de l'approvisionnement en eau dans les pays les moins avancés, notamment au niveau de la fiabilité des services et d'autres dimensions importantes de la problématique de l'accès, telles que le temps et les efforts nécessaires pour aller s'approvisionner, une tâche qui échoit bien souvent aux femmes et aux filles.

⁸ Banque mondiale, *Expanding Housing Finance to the Underserved in South Asia: Market Review and Forward Agenda*, 2010.

⁹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *Rapport 2012-2013 sur l'état des villes dans le monde : prospérité des villes*, Nairobi, 2013.

63. L'accès à des infrastructures d'assainissement de meilleure qualité est encore plus limité. Seul un tiers environ de la population des pays les moins avancés a accès aux installations sanitaires de base. L'accès limité à des sources d'approvisionnement en eau potable et à des installations d'assainissement de meilleure qualité a des répercussions non seulement sur la santé et l'environnement, mais aussi sur les chances de réaliser l'égalité des sexes, l'émancipation économique, l'éducation universelle et la croissance globale dans les pays les moins avancés.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

64. Les efforts déployés ces 10 dernières années en faveur de la parité des sexes dans l'enseignement primaire ont porté leurs fruits : plus du tiers des pays les moins avancés ont atteint, ou presque atteint, la parité. L'objectif de la parité a même été dépassé pour la période 2011-2012 dans les écoles primaires de Gambie, de Mauritanie, du Rwanda et du Sénégal. La parité a également progressé dans l'enseignement secondaire, qui a bénéficié à la fois de l'amélioration de la parité dans l'enseignement primaire et des campagnes visant à éliminer les obstacles à la scolarisation, à l'assiduité et à la réussite scolaire des filles. Il reste toutefois beaucoup à faire pour parvenir à la parité dans l'enseignement supérieur. Le pourcentage d'étudiantes dans l'enseignement supérieur a légèrement augmenté, passant de 35 % en 2005 à 39 % en 2011-2012.

65. Dans les pays les moins avancés comme dans de nombreux autres pays, l'amélioration de la parité dans l'éducation n'a pas toujours abouti à une augmentation proportionnelle des emplois rémunérés ouverts aux femmes, en raison d'une multitude de facteurs. La demande limitée pour le type de formation et de compétences acquises par la plupart des filles et le caractère inadapté des réglementations et des pratiques qui régissent vie familiale et vie professionnelle, notamment, désavantagent les femmes sur le marché du travail et entraînent de fait une inégalité des chances dans l'emploi. La plupart des femmes continuent donc de travailler dans le secteur informel, ce qui, ajouté au manque d'accès aux moyens de production tels que la terre et les capitaux et à la persistance de la violence à leur égard et à l'égard des filles, limite leur participation au développement et aggrave la féminisation de la pauvreté.

66. En revanche, la représentation politique des femmes, notamment dans les parlements, n'a cessé de progresser. La proportion de femmes dans les parlements a plus que doublé, passant de 9,3 % en 2001 à 19,3 % en 2013. En Angola, au Mozambique, au Népal, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et au Timor-Leste, un tiers ou plus des sièges parlementaires sont occupés par des femmes. Deux des trois pays qui ont affiché la plus importante augmentation de la représentation des femmes dans les parlements en 2012 font partie des pays les moins avancés (Sénégal et Timor-Leste). Cette réussite s'explique en partie par l'instauration de quotas.

Protection sociale

67. La majorité des pays les moins avancés ont conçu et mis en œuvre des programmes officiels de protection sociale, qu'il s'agisse de distribution d'aliments

ou de programmes de transfert monétaire ou en nature. La plupart de ces programmes visent à atténuer l'impact des chocs sur le bien-être des groupes vulnérables¹⁰. Le Bangladesh a créé plus de 30 programmes publics de protection sociale pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une croissance profitant à tous, qui sont venus compléter les initiatives du secteur privé, en particulier le programme de microfinance de la banque Grameen.

68. De nombreux pays parmi les moins avancés ont essayé d'étendre la couverture des programmes existants, dont certains opéraient dans le cadre d'un projet pilote, et d'améliorer les cadres institutionnels qui les sous-tendent. Le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie ont conçu des programmes de plus en plus institutionnalisés et durables, avec l'appui de ministères clefs, comme ceux des finances, de l'économie et de la planification. L'Éthiopie, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Niger et le Sénégal ont élaboré des systèmes souples et prévisibles de protection sociale¹¹. En dépit de ces réformes, la plupart des programmes de protection sociale sont demeurés fragmentés, dépendants des donateurs, administrés au cas par cas et conçus comme des interventions d'urgence plutôt que comme des instruments d'aide continue destinés à satisfaire les besoins de vastes groupes de population constamment vulnérables.

Chocs économiques

69. À mesure que les pays les moins avancés se sont relevés de la crise économique et financière, les politiques budgétaires et monétaires et les politiques de change sont progressivement devenues plus restrictives, bien qu'à des rythmes différents. De ce fait, les soldes budgétaires et les balances des paiements courants se sont améliorés et les stocks de réserves en devises ont légèrement augmenté. Cette reconstitution progressive des marges de manœuvre internes a en partie été facilitée par la poursuite des mesures d'allègement de la dette, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée de la Banque mondiale et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui ont permis à de nombreux pays d'éviter une accumulation rapide de la dette. Le ratio du montant total des réserves en devises sur la dette extérieure des pays les moins avancés est passé de 54,6 % en 2010 à 63,7 % en 2011-2012. Sur la même période, le fardeau du service de la dette est resté identique.

70. L'élargissement des marges de manœuvre internes est allé de pair avec la mise au point de nouveaux instruments régionaux et mondiaux de financement et le perfectionnement des instruments existants. Ainsi, le Conseil d'administration du FMI a alloué des ressources supplémentaires à ses guichets de financement à des conditions libérales, auxquels la majorité des pays les moins avancés ont accès. Toutefois, ces instruments de financement à taux préférentiels pourraient être encore

¹⁰ Il s'agit notamment de programmes de travaux publics, de dispenses de paiements, de transferts monétaires ou quasi monétaires, de programmes de protection sociale complémentaires tels que des programmes de microcrédit ou d'allocation destinés aux groupes vulnérables, et d'un soutien général des prix.

¹¹ Victoria Monchuk, *Réduire la pauvreté et investir dans le capital humain : le nouveau rôle des filets sociaux en Afrique* (Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2014).

plus efficaces si leurs ressources étaient étoffées et s'ils étaient mieux adaptés aux besoins des pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Par ailleurs, une plus grande souplesse dans les conditions d'accès à ces ressources permettrait de les fournir en temps voulu.

71. Même si les marges de manœuvre, tant internes qu'externes, se sont améliorées, la majorité des pays les moins avancés ont vu leur vulnérabilité structurelle augmenter, en raison du manque de diversification de leur production et de leurs exportations, d'où leur plus grande vulnérabilité aux chocs exogènes et une probabilité accrue d'instabilité de la croissance.

Changements climatiques et viabilité de l'environnement

72. Outre les phénomènes mondiaux que sont la hausse des températures de l'air et des océans, l'élévation du niveau des mers et la fonte des glaciers, les conditions météorologiques extrêmes, notamment les ondes de tempête, les sécheresses, les tornades, les cyclones, les inondations, les glissements de terrain et les inondations soudaines, sont de plus en plus fréquentes dans les pays les moins avancés, ce qui donne à penser que ces pays paient un tribut disproportionné au changement climatique, car ils sont les moins bien équipés pour faire face à ces événements.

73. Des rapports indiquent que, au cours de la période allant de janvier 2010 à juillet 2013, les deux tiers des victimes de catastrophes liées aux changements climatiques dans le monde se trouvaient dans les pays les moins avancés¹², alors que ces pays ne représentaient qu'un huitième de la population mondiale.

74. Quarante-sept pays parmi les moins avancés ont élaboré leur programme national d'adaptation aux changements climatiques avec le concours de toutes les principales parties prenantes et établi les priorités qui nécessitent une action immédiate. Ils sont cependant à la traîne dans leur mise en œuvre, en raison notamment de l'insuffisance des financements pour l'action climatique. Le montant total des contributions des donateurs au Fonds pour les pays les moins avancés s'élevait à 680 millions de dollars en septembre 2013, ce qui ne représente que 2 % des fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques promis en 2009 lors de la Conférence sur les changements climatiques tenue à Copenhague.

75. Malgré le manque de financement pour l'action climatique, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, l'Éthiopie, la Gambie, le Mozambique, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Rwanda se sont engagés sur la voie d'un développement résilient au climat et sobre en émissions et ont, à cette fin, adopté des plans et stratégies qui reposent sur des priorités assorties de délais, des mécanismes de financement et une architecture institutionnelle favorable, en s'appuyant sur leur programme national d'adaptation aux changements climatiques et sur les mesures d'atténuation adaptées à leur contexte national¹³.

¹² Institut international pour l'environnement et le développement, « A burden to share? Addressing unequal climate impacts in the Least Developed Countries », note d'information, novembre 2013.

¹³ Institut international pour l'environnement et le développement, « Low-carbon resilient development in the Least Developed Countries », note d'information, novembre 2013.

Réduction des risques de catastrophe

76. L'indice de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes montre que les pays les moins avancés ont des capacités limitées en matière de prévention des catastrophes : les six pays qui affichent les scores les plus élevés sont tous au nombre des pays les moins avancés¹⁴, le score étant inversement proportionnel aux capacités.

77. Des ressources limitées et une forte exposition aux risques naturels signifient un risque élevé de dégâts économiques importants. Par exemple, les risques hydrométéorologiques et autres risques naturels ont fait perdre au Mozambique l'équivalent de 12 % de son capital fixe en 2011¹⁵. Les dommages seraient encore plus importants dans les petits pays insulaires, qui, en raison de leur taille et de la concentration géographique de leur population, risquent davantage d'essuyer de lourdes pertes dans des tremblements de terre, des cyclones et des tsunamis. Les estimations issues du modèle du bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe semblent indiquer, par exemple, que les Îles Salomon et le Vanuatu sont susceptibles de subir des pertes dépassant 30 % de la valeur de leur capital dans le cas d'un séisme tel qu'il pourrait s'en produire un au cours des 250 prochaines années.

78. Des progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation et la transversalisation des stratégies de gestion de la prévention des catastrophes et le passage d'une approche privilégiant les interventions a posteriori à une approche plus globale. L'Éthiopie et le Mozambique ont constitué des bases de données globales de profils de risque, afin de permettre aux planificateurs de concevoir des mesures adaptées sur la base d'une meilleure connaissance des risques. Plusieurs pays parmi les moins avancés ont élaboré et mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des catastrophes, et ils ont été nombreux à les intégrer à leur plan national de développement. Le Bangladesh a établi son plan national pour la gestion des catastrophes, dont les dispositions sont conformes aux conventions internationales. Des initiatives régionales complètent les démarches entreprises au niveau national et développent une vision de la prévention des catastrophes qui envisage les risques dans leur multiplicité au lieu de se concentrer sur un seul risque. L'Initiative de financement et d'évaluation des risques de catastrophes dans le Pacifique est un exemple de ces initiatives régionales.

79. Malgré les récents progrès réalisés, les administrations aux niveaux national et infranational manquent d'expertise, notamment des compétences nécessaires pour évaluer les risques et gérer les opérations de surveillance. Les ressources budgétaires allouées à la gestion de la réduction des catastrophes – qui sont parfois le résultat d'une réorientation des ressources destinées initialement à d'autres priorités de développement – ne sont pas à la hauteur des besoins réels. En outre, les risques liés aux changements climatiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les stratégies actuelles de réduction des catastrophes.

¹⁴ Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, « State of the least developed countries 2013: follow-up of the implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed countries» (Situation des pays les moins avancés : suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul) (2013).

¹⁵ Nations Unies, *Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial 2013* (2013).

Mobilisation des ressources intérieures

80. L'épargne intérieure des pays les moins avancés en pourcentage du PIB a atteint 15 % à 16 % sur la période 2011-2012, soit un niveau supérieur à la moyenne observée sur la décennie écoulée. Ce niveau d'épargne est non seulement lié aux bonnes performances qui se sont poursuivies dans les pays les moins avancés riches en ressources, mais aussi à la hausse des taux d'épargne dans certains pays parmi les moins avancés connaissant une croissance forte, dont l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie.

81. Cette augmentation de l'épargne intérieure s'appuie sur celle de l'épargne publique, qui témoigne à son tour de l'amélioration de la collecte des recettes publiques, laquelle présentait toutefois de faibles niveaux de référence. Le ratio des recettes publiques à l'exclusion des dons sur le PIB a également augmenté, atteignant près de 13 % en 2011, mais il est resté loin derrière les niveaux d'autres pays en développement. Le caractère exceptionnellement limité de la mobilisation des ressources intérieures par les gouvernements est la conséquence de la faiblesse des structures économiques, ainsi que des lacunes dans les structures et l'administration fiscales.

82. La plupart des pays les moins avancés ont mis en œuvre un certain nombre de réformes visant à renforcer la collecte des recettes et les capacités de l'administration. Ces réformes présentent trois volets principaux : l'adoption d'une taxe sur la valeur ajoutée, l'introduction de meilleures pratiques en matière d'administration fiscale et l'instauration d'administrations fiscales autonomes.

Aide publique au développement

83. La baisse de l'APD à destination des pays les moins avancés, qui a commencé en 2011, s'est accélérée en 2012. L'aide fournie par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est tombée à 40,56 milliards de dollars en termes réels, ce qui équivaut à une baisse de 9,4 % par rapport à 2011. Cette diminution était encore plus prononcée dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement, d'où une réduction de la part des premiers dans le total de l'APD provenant des pays membres du Comité d'aide au développement, qui est passée de 0,34 % en 2010 à 0,31 % en 2012.

84. La baisse continue du nombre de pays de l'OCDE qui atteignent ou dépassent la limite inférieure de l'objectif fixé par l'ONU consistant à consacrer 0,15 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement des pays les moins avancés reflète également cette tendance. Ce nombre est passé de 10 en 2010 à 9 en 2011, puis à seulement 8 en 2012. Les huit pays en question étaient le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède. L'Allemagne, l'Australie, l'Islande, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont réussi à accroître, ou tout au moins à maintenir, leur niveau d'aide en dépit d'un contexte économique peu favorable aux niveaux national et mondial.

85. Les estimations préliminaires pour 2013 et les perspectives pour 2014 sont mitigées. Le montant net de l'APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés aurait augmenté de 12,3 % en 2013 selon les estimations, probablement en raison de

l'allègement de la dette dont a bénéficié le Myanmar cette année-là. Fait plus inquiétant, l'aide programmable par pays – qui donne une bonne idée de l'aide effectivement reçue par les pays bénéficiaires – devrait se réduire de 5 % en 2014, en raison d'un accès restreint aux dons, qui sont essentiels pour les pays les moins avancés.

86. Des progrès limités ont été faits en matière de qualité de l'aide. La part de l'aide non liée a continué d'augmenter en 2012, mais elle est demeurée au-dessous du niveau de 2009. Une attention croissante a été accordée aux secteurs productifs dans l'allocation de l'aide, ainsi qu'au recours aux systèmes de gestion des finances publiques des pays bénéficiaires. Il n'y a eu, en revanche, aucune avancée majeure s'agissant de la prévisibilité et de la fragmentation de l'aide et, comme on l'a indiqué plus haut, les ressources fournies sous forme de dons sont en baisse.

Dette extérieure

87. Grâce à l'action menée ces 10 dernières années en matière d'allègement de la dette – en particulier dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM – et à plusieurs années de forte croissance économique, le fardeau de la dette extérieure de nombreux pays parmi les moins avancés a été ramené à des niveaux soutenables. L'encours de la dette extérieure des pays les moins avancés en pourcentage du RNB a été en moyenne de 28 % en 2011 et 2012. Corollaire de ce niveau relativement bas, le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services et les revenus a également fortement diminué, atteignant 4 % en 2012.

88. Cependant, tous les pays les moins avancés n'ont pas bénéficié de l'Initiative PPTE renforcée ou de l'IADM ou ne peuvent y prétendre, et tous ceux qui y ont droit n'ont en fait pas obtenu un allègement total de leur dette. Par exemple, l'Érythrée, la Somalie, le Soudan et le Tchad, qui sont tous dans la catégorie des pays les moins avancés, n'ont pas encore bénéficié d'un allègement total de leur dette, faute d'avoir rempli toutes les conditions requises. En outre, plusieurs bénéficiaires de ces initiatives n'en ont pas récolté tous les fruits, puisque certaines petites institutions multilatérales, les créanciers bilatéraux officiels n'appartenant pas au Club de Paris et les créanciers commerciaux, dont les créances représentent une part non négligeable de la dette de ces pays, n'ont accordé qu'une partie des annulations prévues. Des facteurs extérieurs à ces initiatives, en particulier la dépendance persistante vis-à-vis des cours des produits de base, exposent certains de ces pays à un risque élevé de surendettement.

89. Bien que l'Initiative PPTE renforcée et l'IADM aient contribué à alléger le fardeau de la dette dans plusieurs des pays les moins avancés, elles n'ont pas totalement réglé le problème de surendettement des pays vulnérables. Si le débat sur la restructuration de la dette souveraine a abouti à un accord sur les principes généraux devant présider aux restructurations, y compris le partage équitable des responsabilités entre créanciers et débiteurs et la prévisibilité juridique, ce consensus ne s'est pas encore traduit par des changements concrets.

Investissements étrangers directs

90. Dans un contexte de faible rendement des avoirs dans les pays développés, les pays les moins avancés ont profité de l'appétit accru des investisseurs mondiaux

pour les actifs dans les pays en développement et enregistré des niveaux record d'entrées d'IED en 2012. Ces apports de capitaux privés ont franchi la barre des 26 milliards de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2011¹⁶. Dans le même temps, les flux d'IED en provenance de ces pays ont atteint 5 milliards de dollars en 2012. Plus de 20 pays parmi les moins avancés ont enregistré des flux nets négatifs. Le volume des projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production dans les pays les moins avancés a reculé en 2012 pour atteindre son plus bas niveau depuis six ans. Cette baisse s'explique par la réduction importante de projets dans les industries primaires et les industries de transformation connexes.

91. Les investissements sont restés concentrés sur le plan géographique et sectoriel. Les pays riches en ressources naturelles ont continué de recevoir l'essentiel de ces flux, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Myanmar, la République démocratique du Congo et le Soudan attirant chacun plus de 2 milliards de dollars d'investissements. Comme on pouvait s'y attendre, les IED ont essentiellement visé les secteurs liés aux ressources naturelles, bien que la proportion que ces secteurs représentent dans le total de l'investissement étranger direct ait diminué. Le poids croissant des secteurs non liés aux ressources naturelles, notamment le secteur manufacturier et les services, peut constituer une évolution positive, s'il permet de créer des emplois et s'accompagne d'une augmentation de la valeur ajoutée, des transferts de technologie et de l'accumulation de capacités.

Transferts de fonds

92. Les transferts de fonds à destination de l'ensemble des pays les moins avancés qui ont été officiellement enregistrés se sont élevés à 30,5 milliards de dollars en 2012, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2011. Cette croissance soutenue est le fruit de la poursuite de la hausse des envois de fonds vers quelques-uns des plus grands bénéficiaires, en particulier le Bangladesh et le Népal.

93. En dépit de certaines innovations qui ont été apportées au secteur, notamment la fourniture de services de transferts internationaux par les opérateurs de banque mobile, la République-Unie de Tanzanie en étant un bon exemple, les coûts des transferts de fonds sont restés prohibitifs et, dans certains cas, les plus élevés au monde. Une des raisons à ce prix élevé est le fait que la plupart des envois aient été réalisés en espèces, par l'intermédiaire d'entreprises de transfert de fonds ou de banques servant d'agents à ces entreprises. À l'inverse, les transferts de compte à compte ou les transferts par mandat de versement sur compte, qui sont moins chers, n'ont représenté qu'une faible part du total des envois. Le défi n'est pas seulement de réduire le coût des transferts, mais aussi de tirer parti des retombées de ces flux sur le développement, en particulier par le renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés. Des politiques nationales plus cohérentes et portant sur plusieurs aspects des migrations et des transferts de fonds, associées à des interfaces de qualité dans les pays d'accueil, bénéficieraient à tous.

¹⁶ CNUCED (2013), *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés : une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable*.

Bonne gouvernance à tous les niveaux

94. Dans la plupart des pays les moins avancés, des élections pluralistes déterminent le choix des dirigeants. Des mécanismes de contrôles et contrepoids ont été progressivement mis en place pour encadrer le pouvoir exécutif. Les progrès sont fragiles, comme en témoignent les exemples de retour temporaire de systèmes non démocratiques et les revers dans les opérations électorales enregistrés dans certains pays. De nombreux pays ont également réalisé des avancées notables sur la voie d'une plus grande participation des femmes à la vie politique.

95. La majorité des pays les moins avancés se sont engagés à lutter contre la corruption. Les pays les moins avancés qui ont signé ou ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption étaient au nombre de 41 en 2013, contre 40 en 2012. En 2013, la Guinée et Kiribati ont ratifié la Convention et cinq pays moins avancés ont achevé leur examen dans le cadre du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention. Les questions des prix de transfert et des flux illicites de capitaux ont également fait l'objet d'une attention croissante dans les débats du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt (G20). Cependant, la plupart de ces discussions doivent encore se concrétiser dans des plans d'action efficaces. S'ils sont conçus et mis en œuvre, ces plans pourront permettre d'arrêter cette véritable hémorragie de l'épargne dont souffrent les pays les moins avancés et qui les prive de capitaux pouvant être investis dans la croissance et le développement.

96. Un nombre croissant de pays parmi les moins avancés ont respecté les principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en rendant publiques les informations concernant les recettes que les pouvoirs publics tirent de l'industrie extractive. En avril 2014, 10 des pays parmi les moins avancés satisfaisaient à toutes les conditions de l'ITIE et 7 autres mettaient en œuvre l'initiative mais n'en remplissaient pas encore toutes les obligations.

97. De nombreux pays parmi les moins avancés ont également continué de faire des progrès dans le renforcement de l'établissement, de l'exécution et du suivi du budget, améliorant ainsi la transparence des dépenses publiques. Par exemple, au moins neuf d'entre eux ont mis en place des systèmes de suivi des ressources consacrées à la question de l'égalité des sexes. Des efforts ont également été déployés pour améliorer les administrations douanière et fiscale et élargir l'assiette fiscale. Toutefois, la poursuite et l'accélération des progrès dépendront en partie du maintien de l'aide et du financement des donateurs.

98. Aucun progrès majeur n'a été enregistré dans la réforme des structures de gouvernance mondiale. Une série de réformes a été proposée pour tenir compte du poids croissant des pays en développement dans l'économie mondiale, mais elles n'ont abouti qu'à une meilleure représentation de ces pays au Conseil d'administration de la Banque mondiale et à l'attribution d'un siège supplémentaire à l'Afrique subsaharienne, où se trouvent les deux tiers des pays les moins avancés. Des réformes du Conseil d'administration du FMI ainsi que des quotes-parts des pays ont également été proposées, mais en avril 2014, elles n'avaient toujours pas été adoptées, faute d'avoir recueilli suffisamment de voix. Même si les réformes sont votées, la représentation des pays les moins avancés ne sera pas à la mesure de leur taille démographique ni de l'ampleur des activités menées par le FMI dans ces pays.

IV. Participation des parties prenantes à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul

Activités menées par les États Membres pour exécuter le Programme d'action d'Istanbul

99. Une fois le Programme d'action d'Istanbul intégré dans les documents de planification des pays les moins avancés, il faut évaluer efficacement l'exécution, le suivi et la surveillance au niveau national, afin de permettre à la moitié de ces pays de remplir les conditions requises pour être retirés de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020.

100. Au fil des ateliers annuels qui ont réuni les coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés¹⁷ sous l'égide du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, il est apparu qu'une majorité des pays les moins avancés avaient déjà mis leur stratégie nationale de développement en conformité avec les huit domaines prioritaires du Programme d'action et en étaient au stade de l'exécution. L'état d'avancement et les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs et d'atteindre les cibles varient dans chacun de ces domaines et d'un pays à l'autre, mais les progrès sont notables dans nombre de pays les moins avancés.

101. En Éthiopie, le Programme d'action d'Istanbul, pleinement intégré dans le plan national de développement à moyen terme, est à présent exécuté dans tout le pays. De même, dans les Tuvalu, le plan national a été aligné sur les domaines prioritaires du Programme d'action, et des stratégies ont été arrêtées par secteur pour réaliser les objectifs fixés dans certains domaines, dont un plan directeur national pour l'énergie d'une durée de 10 ans qui vise à atteindre un taux d'énergie renouvelable de 100 % d'ici à 2020. Sa réalisation est en cours dans le cadre de projets d'énergie renouvelable axés sur la géothermie, les énergies solaire et éolienne et l'énergie de la biomasse qui contribueront directement aux transformations structurelles et favoriseront la croissance du secteur privé dans l'archipel.

102. Dans la ligne du Programme d'action d'Istanbul, le Népal a mis l'accent sur les mesures gouvernementales visant à accroître les capacités productives. Dans le plan triennal en cours, la priorité est donnée à la création d'emplois et à la valorisation de l'agriculture et du secteur manufacturier. Le secteur financier a été étendu à davantage de zones rurales et le programme de développement des microentreprises a été exécuté dans 48 districts. On prend de plus en plus conscience de la nécessité d'adopter et de développer une démarche cohérente qui favorisera la réalisation du développement durable en augmentant les investissements dans l'infrastructure, l'énergie et les secteurs productifs. De telles mesures ont permis, jusqu'à un certain point, de fabriquer plus de produits à partir des matières premières locales et d'améliorer les techniques et les savoir-faire utilisés. De même, le Burkina Faso a fait des progrès dans divers domaines importants pour sa capacité de production, en investissant dans l'infrastructure

¹⁷ Les ateliers annuels réunissant les coordonnateurs des pays les moins avancés servent de cadre aux décideurs de ces pays pour évaluer où en est l'exécution du Programme d'action d'Istanbul dans leur pays, dresser la liste des problèmes et partager les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques.

routière, les télécommunications et l'accès à l'énergie. La Zambie a, quant à elle, progressé régulièrement vers la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul grâce à l'exécution de divers programmes de développement. Sa croissance économique a largement bénéficié du développement des secteurs de la construction, du transport, des communications et des activités commerciales et assimilées.

103. Plusieurs pays parmi les moins avancés ont intensifié la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ainsi, la Guinée a établi des programmes de coopération technique et scientifique avec des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique. Djibouti a lancé de grands projets d'infrastructure avec l'aide de la Chine et du Qatar. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront examinées en détail à la Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Cotonou (Bénin), en juillet 2014.

104. Dans certains pays, les premiers stades de réalisation du Programme d'action d'Istanbul se sont heurtés à des problèmes tant intérieurs qu'extérieurs, comme l'insuffisance des capacités financières, techniques et technologiques. Il est fondamental, en particulier, que les capacités techniques et technologiques soient améliorées, à la fois dans les secteurs public et privé, pour permettre la réalisation et la gestion efficaces de divers projets d'investissement. En outre, la situation politique et les conditions de sécurité qui règnent dans certains pays entravent l'exécution des stratégies nationales de développement et du Programme d'action.

105. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine du retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés. Le Samoa a été retiré de cette catégorie le 1^{er} janvier 2014, ce qui en fait le quatrième des pays à l'être. En décembre 2013, l'Assemblée générale a décidé que le retrait de la Guinée équatoriale serait effectif en juin 2017 et celui du Vanuatu en décembre 2017 (voir résolution 68/18 de l'Assemblée générale). Le Comité des politiques de développement suit de près ces pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés ou en passe de l'être, ainsi que les Maldives, pays retiré de la catégorie en 2011 (voir E/2014/33).

106. Le nombre de pays les moins avancés qui aspirent à être retirés de la catégorie vers 2020 a encore augmenté. Nombre d'entre eux ont commencé d'évaluer l'impact d'un tel retrait sur l'aide publique au développement et le commerce, notamment en échangeant leurs vues avec des pays n'appartenant plus à cette catégorie, et certains se sont attelés également à l'élaboration de stratégies de retrait.

107. À la 12^e séance de la table ronde pour le Bhoutan et ses partenaires de développement, organisée en décembre 2013, le Gouvernement du Bhoutan a présenté le onzième plan quinquennal pour la période 2013-2018, dans lequel il a réaffirmé avec force que le retrait du pays de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020 était l'une de ses principales priorités. Cette réunion visait également à mieux aligner l'aide au développement sur les priorités nationales afin d'en améliorer l'efficacité.

108. Les problèmes propres aux pays les moins avancés figurent également dans divers rapports et conclusions établis par les partenaires de développement de ces pays. Ainsi, la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G-20 publiée à l'issue du sommet qui s'est tenu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en septembre 2013 se réfère incontestablement au Programme d'action et à la

Déclaration d'Istanbul. Le rapport rendant compte des engagements pris à Saint-Pétersbourg par le G-20 en matière de développement (Saint Petersburg Accountability Report on G-20 Development Commitments) contient plusieurs références aux pays les moins avancés en matière d'innovation dans le secteur agricole et d'aide au commerce; il souligne les progrès déjà accomplis par les membres du G-20 en matière d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent des produits en provenance des pays les moins avancés.

109. Le montant total des ressources allouées à l'aide au commerce a considérablement augmenté en 2012, mais la part destinée aux pays les moins avancés a diminué de 2 % et ne représente plus que 24 % du total. Grâce à l'appui reçu du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, nombre de ces pays ont intégré de nouvelles priorités liées au commerce dans leur stratégie nationale de développement, ainsi que dans le dialogue et les consultations qu'ils ont engagés avec les donateurs. Les pays les moins avancés attachent une grande importance aux chaînes de valorisation qu'ils considèrent déterminantes pour les nouveaux besoins auxquels pourrait répondre l'aide au commerce. Le Myanmar a rejoint le Cadre en 2013, ce qui porte à 49 le nombre total de pays bénéficiaires de ce dispositif, dont 46 sont des pays parmi les moins avancés et 3 ont été récemment retirés de cette catégorie, à savoir Cabo Verde, les Maldives et le Samoa. Les activités du Cadre intégré, financées par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, représentaient, à la fin de 2013, un total de 238 millions de dollars en contributions; cependant, celles-ci avaient considérablement diminué en 2012 et 2013.

110. À sa dix-neuvième session, en novembre 2013, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a convenu de créer le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, ce qui devrait améliorer l'accès pour les pays les moins avancés au financement dont ils ont besoin pour s'adapter aux changements climatiques. Plusieurs pays financent à titre prioritaire les besoins en la matière des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, en versant des contributions plus élevées au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds pour l'adaptation.

111. La mise en place du Fonds vert pour le climat a quelque peu progressé. En février 2014, son conseil de gestion a décidé que la répartition des ressources consacrées, d'une part, à l'atténuation des effets des changements climatiques, et, d'autre part, à l'adaptation à ces changements serait progressivement équilibrée (50-50), et il a fixé à 50 % le plancher des ressources allouées à l'adaptation des pays particulièrement vulnérables, dont les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États africains. Toutefois, à l'heure actuelle, l'ensemble des engagements pris au titre de l'adaptation ne suffit pas à couvrir les besoins financiers des pays les moins avancés pour ce qui est de l'adaptation aux changements et de l'atténuation des effets.

112. Plusieurs donateurs bilatéraux ont annoncé qu'ils comptaient privilégier la coopération avec les pays les moins avancés, la plupart d'entre eux visant par cette démarche à englober d'autres groupes de pays, tels que les États fragiles et ceux d'Afrique, ce qui va souvent de pair avec une attention accrue portée à la lutte contre la pauvreté. Plusieurs pays donateurs ont eu comme partenaires une majorité de pays parmi les moins avancés. Toutefois, la part de l'aide publique au

développement destinée aux pays les moins avancés, fournie par 10 pays donateurs membres du Comité d'aide au développement, a considérablement baissé, entre autres à cause du nombre plus important de prêts à des conditions de faveur qui visent la plupart du temps d'autres pays que les moins avancés. Plusieurs donateurs, qui ne sont pas membres du Comité, ont axé l'aide qu'ils fournissent aux pays les moins avancés sur le développement de l'infrastructure, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités, par exemple en offrant des bourses d'études. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en faveur des pays les moins avancés se sont également développées.

Progrès accomplis en matière de responsabilité réciproque

113. Dans sa résolution [68/224](#), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de garantir la responsabilité réciproque des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement, et elle a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur le suivi donné aux dispositions du paragraphe 145 du Programme d'action d'Istanbul qui concernent les mesures à prendre pour garantir cette responsabilité réciproque. Le Programme d'action a convenu qu'il fallait prendre les mesures requises afin de garantir la responsabilité réciproque des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au regard des engagements souscrits dans le cadre du Programme d'action.

114. Des initiatives visant à garantir la responsabilité réciproque sont déjà en place, ce qui peut contribuer grandement à améliorer les partenariats en matière de coopération au service du développement. Dans son rapport annuel, le Secrétaire général fait le point sur la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action d'Istanbul, y compris les engagements pris par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Aux uns et aux autres est offerte l'occasion, dans le cadre des débats qui ont lieu à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, respectivement sur les points 22 a) et 9 b) de l'ordre du jour, de dialoguer sur leur contribution respective à l'application du Programme d'action. Ces deux aspects sont fondamentaux et doivent permettre aux uns et aux autres de remplir leurs engagements respectifs.

115. Le Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tient dans le cadre du Conseil économique et social, doit servir d'important centre d'échanges entre les diverses parties prenantes sur la responsabilité réciproque au regard de l'efficacité de l'aide. Durant les délibérations menées lors du Colloque de haut niveau sur la coopération responsable et efficace en matière de développement après 2015, organisé en Allemagne dans le cadre de l'édition 2014 du Forum, on a souligné que les conditions préalables à la responsabilité dépendaient étroitement de la gouvernance et tenaient à des engagements véritables s'appuyant sur une volonté politique, à l'harmonisation des priorités entre les différents acteurs, à une culture de la responsabilité et de la confiance, et aux capacités, notamment dans les pays bénéficiaires. Le Malawi a fait savoir qu'il avait créé une plateforme pour la gestion de l'aide grâce à laquelle on pouvait mettre en ligne des informations sur les projets financés par les donateurs en vue de renforcer la transparence et l'harmonisation avec les priorités nationales. De nombreux pays parmi les moins avancés ont, à l'occasion de leur participation à une enquête sur la responsabilité réciproque, exprimé la haute priorité qu'ils accordaient à cette question. L'enquête a notamment

révélé que la responsabilité continuait d'incomber en grande partie aux gouvernements des pays destinataires et n'était pas encore véritablement réciproque.

116. Quelques-uns des pays les moins avancés ont mis en place, à l'échelle nationale, des cadres d'évaluation permettant d'apprécier la performance des différents donateurs au regard de l'efficacité de l'aide, ce qui peut contribuer puissamment à inciter les autres donateurs à produire de bons résultats.

117. En dépit des mécanismes déjà en place pour asseoir la responsabilité réciproque, les partenaires de développement ne remplissent pas, loin s'en faut, les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action d'Istanbul, et il est donc crucial d'avancer dans la voie de la responsabilité réciproque. Les expériences recueillies à l'échelle nationale montrent qu'une pression exercée par les donateurs sur leurs pairs, ainsi que des gouvernements décidés à jouer leur rôle de chef de file peuvent contribuer efficacement à amener les donateurs à tenir leurs engagements. Il est tout aussi important que les pays les moins avancés fassent mieux entendre leur voix et participent davantage aux procédures existantes d'examen critique par les pairs. Dans le même esprit, il faudrait mieux organiser le dialogue entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement sur les rôles et responsabilités qui incombent à chacune des parties prenantes dans la relation d'aide; il est très important que ce dialogue puisse s'établir dans l'espace adéquat et avec les moyens ad hoc.

Actions menées par les autres parties prenantes pour appliquer le Programme d'action d'Istanbul

118. Les parlements des pays les moins avancés ont, eux aussi, participé activement à l'application du Programme d'action d'Istanbul. À la cent vingt-neuvième assemblée de l'Union interparlementaire, en 2013, la Commission des affaires des Nations Unies a examiné le suivi du Programme d'action d'Istanbul, et elle a cherché en particulier à déterminer comment l'adhésion générale au Programme pouvait se traduire effectivement en des activités de suivi par tous les partenaires de développement. Une attention toute spéciale a été portée aux moyens d'appuyer l'intégration du Programme d'action dans les travaux des parlements des pays les moins avancés et de ceux des partenaires de développement. À cette fin, les débats ont également pris en considération les conclusions tirées des discussions de groupe qui ont été menées avant la session dans plusieurs parlements de pays les moins avancés, en étroite coopération avec les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement.

119. Sur la base de ces conclusions, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a élaboré une publication intitulée *Parliamentary Engagement in the Implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2011-2020*¹⁸; elle définit une stratégie claire visant à utiliser le potentiel non exploité que représente une forte mobilisation parlementaire pour l'exécution du Programme d'action, étant avéré que dans les pays les moins avancés, un parlement actif, qui s'attache aux priorités et s'efforce de forger un consensus autour des stratégies de développement devant permettre au

¹⁸ Voir à l'adresse <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2014/01/IPoA-Parliaments-2013.pdf>.

pays de sortir de sa catégorie, est une composante essentielle de la bonne gouvernance. À cet égard, il importe que tous les fonds alloués par les partenaires de développement soient inscrits au budget et puissent donc être contrôlés par les parlements.

120. Les milieux intellectuels et universitaires demeurent également associés à cette entreprise. L'initiative LDC IV Monitor, un ensemble de groupes de réflexion et d'instituts universitaires des pays les moins avancés et de pays partenaires, a entrepris une recherche axée sur la réalisation des domaines d'action prioritaires du Programme d'action, et lancé des manifestations afin de maintenir et d'accroître l'intérêt des responsables politiques, des praticiens et du public pour les résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 2011.

121. Du côté de la société civile, LDC Watch continue de faire campagne pour qu'une place prioritaire soit réservée dans les partenariats mondiaux aux pays les moins avancés et que les questions concernant ceux-ci soient intégrées et gagnent en visibilité dans le programme de développement pour l'après-2015. L'Institut international pour l'environnement et le développement a réuni un groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, composé d'experts indépendants des pays les moins avancés et présidé par l'ancien Premier Ministre d'Haïti, Michèle Duvivier Pierre-Louis, qui a élaboré plusieurs documents.

122. Les partenaires du secteur privé ont participé activement à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul. Pour donner suite aux initiatives prises par ce secteur à Istanbul, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé à New York en septembre 2013 une manifestation de haut niveau sur l'énergie durable destinée aux pays les moins avancés. Cette manifestation, à laquelle des représentants du secteur privé participaient, a abouti à un document final soulignant l'engagement politique des pays les moins avancés de continuer à mettre l'accent avec le secteur privé sur le programme d'énergie durable.

123. Le Haut-Représentant, en tant que membre du Conseil consultatif d'énergie durable pour tous et de la Commission « La large bande au service du développement numérique », deux entités dans lesquelles le secteur privé est bien représenté, a également défendu les intérêts des pays les moins avancés. En outre, le Bureau du Haut-Représentant a mis l'accent sur l'accès à l'énergie et sur le financement de l'énergie durable, deux domaines dans lesquels la participation du secteur privé doit être active et résolue, faute de quoi les objectifs fixés dans le cadre de l'initiative « Énergie durable pour tous » ne pourront pas être réalisés dans les pays les moins avancés. Par l'intermédiaire de ladite commission, il a souligné les obstacles structurels auxquels les pays les moins avancés continuent de se heurter dans leurs efforts pour avoir mieux accès à la large bande, et il a plaidé en faveur de mesures ciblées qui permettraient de remédier au manque de financement et d'investissement dont pâtit le secteur de l'informatique et des communications de ces pays.

Soutien apporté par les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales à la réalisation des priorités des pays les moins avancés¹⁹

124. Les mécanismes de coordination des Nations Unies, tels que le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), ont examiné la question de la réalisation du Programme d'action d'Istanbul afin d'assurer une coordination et un suivi à l'échelle du système, notamment en exécutant les activités prescrites dans la résolution [67/220](#).

125. Depuis 2011, 17 organismes des Nations Unies et autres entités ont décidé de prendre pleinement en compte le Programme d'action d'Istanbul et d'en intégrer les dispositions dans leurs programmes de travail. Afin d'aider les organisations qui n'avaient pas encore été en mesure de le faire, le Comité de haut niveau sur les programmes a chargé le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de mettre au point une panoplie d'outils comprenant des directives et des pratiques de référence pour la prise en compte du Programme d'action d'Istanbul et de la lui présenter pour examen.

126. Durant la période considérée, le Bureau du Haut-Représentant a continué de s'acquitter de sa mission et d'aider le Secrétaire général à assurer l'application et le suivi effectifs du Programme d'action d'Istanbul et à mobiliser des ressources et un appui internationaux pour sa réalisation effective.

127. Le Bureau du Haut-Représentant a aussi été chargé de mobiliser et de coordonner tous les organismes du système afin de faciliter la réalisation cohérente et coordonnée du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Pour ce faire, le Haut-Représentant organise régulièrement des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés qui doivent permettre aux organismes du système et aux autres organisations internationales de coopérer entre eux, tout en renforçant la portée et l'efficacité du soutien qu'ils apportent à ces pays. Comme le Comité de haut niveau sur les programmes l'a préconisé, le Groupe consultatif interorganisations doit harmoniser son programme avec celui du Comité afin de renforcer la synergie entre les travaux des deux organes et de faire en sorte que les questions relatives aux pays les moins avancés occupent une place plus grande dans les délibérations et les rapports du Comité.

128. Le système des Nations Unies et les autres organisations soutiennent les pays les moins avancés en leur fournissant un appui opérationnel, une aide en matière de renforcement des capacités et une assistance technique, ainsi qu'en menant des travaux de recherche et d'analyse sur les questions de développement qui peuvent aider à l'élaboration de politiques sur tous les domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. On trouvera dans les paragraphes ci-après un résumé de certaines des activités entreprises par ces organisations.

129. Le Bureau du Haut-Représentant a poursuivi son travail de sensibilisation internationale, notamment avec l'aide du Département de l'information, aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les moins avancés afin de les

¹⁹ Sur la base de données fournies par le système des Nations Unies et les organisations régionales et internationales.

faire figurer en bonne place dans les programmes mondiaux de coopération au service du développement. Ce faisant, le Haut-Représentant a accordé une attention particulière aux besoins et priorités des pays les moins avancés dans le programme de développement pour l'après-2015 et par rapport aux objectifs de développement durable.

130. Le Bureau du Haut-Représentant a organisé un certain nombre de manifestations destinées à promouvoir les partenariats entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, tout en faisant valoir les priorités de ces pays dans le débat mondial sur un programme de développement pour l'après-2015. Il y a eu notamment : a) une réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour les pays les moins avancés, tenue sous la coprésidence des Chefs d'État de l'Éthiopie, du Libéria et de la Norvège en marge du débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en septembre 2013; b) une réunion consultative des représentants permanents, tenue à Glen Cove (New York) en novembre 2013; c) une réunion spéciale sur le thème « Le cadre de développement pour l'après-2015 : priorités pour les pays les moins avancés », organisée en collaboration avec Wilton Park et l'Institut international pour l'environnement et le développement, tenue au Royaume-Uni en janvier 2014.

131. Afin d'appeler l'attention sur l'action menée par les pays les moins avancés désireux d'être reclassés, le Bureau du Haut-Représentant a organisé le 25 septembre 2013, en collaboration avec le Groupe des Amis des pays les moins avancés, un petit déjeuner ministériel sur le reclassement des pays les moins avancés, coprésidé par le Ministre turc des affaires étrangères et du Ministre belge de la coopération au développement en leur qualité de Présidents du Groupe des Amis. Cette réunion a permis aux ministres des pays les moins avancés qui souhaitent être reclassés d'avoir des échanges dynamiques avec les ministres des partenaires de développement et de mobiliser un appui renforcé en vue de poursuivre leurs efforts de développement et de mettre en œuvre intégralement le Programme d'action d'Istanbul d'ici à 2020. Par ailleurs, à la demande du Gouvernement angolais, le Bureau du Haut-Représentant a tenu à Luanda, en juillet 2013, un atelier national sur les stratégies de reclassement en coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

132. Les travaux analytiques consacrés au premier rapport du Bureau du Haut-Représentant ont paru dans une collection intitulée « The State of the Least Developed Countries ». Publié en septembre 2013, le premier rapport mettait l'accent sur le renforcement de la capacité de production, qui est le premier domaine d'action prioritaire du Programme d'action d'Istanbul. Le deuxième rapport, qui est en cours d'élaboration, insiste sur l'élimination de l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés.

133. Les commissions régionales des Nations Unies ont continué d'accorder une attention spéciale dans leurs programmes aux besoins des États Membres les moins avancés. Parmi ses nombreuses activités, la CEA a appuyé la création du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique, qui est l'instrument opérationnel de Vision africaine des mines, et publié une étude sur le renforcement de la résilience économique des pays africains les moins avancés face aux changements climatiques. L'autre étude en cours d'élaboration contiendra des enseignements tirés de l'expérience en matière de planification du développement

en Afrique, y compris les recommandations adressées aux pays les moins avancés concernant leur reclassement. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a aussi mené des activités pour soutenir les pays africains les moins avancés dans leur quête de la croissance partagée et du développement durable.

134. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a réalisé de nombreux projets de développement des capacités axés sur des domaines aussi divers que le développement de l'infrastructure de transport, la facilitation du commerce, la sécurité énergétique, les ressources en eau, la réduction des risques de catastrophe et le développement urbain durable. En coopération avec le Gouvernement cambodgien, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé un séminaire régional de formation sur les stratégies de reclassement à Siem Reap (Cambodge), en décembre 2013.

135. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fourni un appui à Haïti dans le cadre d'un projet de protection sociale et de virements d'espèces soumis à conditions. Au Yémen et au Soudan, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a offert des services de conseil et mené des activités de renforcement des capacités dans les domaines du développement humain et social, de la bonne gouvernance, des statistiques et de l'analyse de la pauvreté, ainsi que de la capacité de production, du commerce et des produits de base.

136. La CNUCED a continué d'aider les pays les moins avancés en leur consacrant des travaux de recherche et d'analyse politique et en menant en leur faveur des activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Afin de contribuer au suivi du Programme d'action d'Istanbul, elle a entrepris de mettre au point des indicateurs quantifiables pour mesurer et étudier les capacités de production de l'ensemble du secteur économique des pays les moins avancés. Son *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés* avait pour thème « Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable ». D'autres projets de la CNUCED en vue de soutenir le renforcement des capacités des pays les moins avancés visaient à tirer parti de l'informatique, à surmonter les difficultés en matière de logistique maritime et à gérer efficacement leurs ports, ainsi qu'à bien négocier les accords de facilitation des échanges aux niveaux bilatéral et régional.

137. L'OMC a continué de fournir une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités des pays les moins avancés, notamment au titre du Cadre intégré renforcé, une initiative multidonateurs. En 2013, le Sous-Comité OMC des pays les moins avancés a pris en compte le Programme d'action d'Istanbul en adoptant un programme d'action révisé. À la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, les ministres du commerce ont accueilli le Yémen, nouveau membre, et adopté en faveur des pays les moins avancés un ensemble de décisions portant sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles préférentielles d'origine et la dérogation concernant les services des pays les moins avancés. La quatrième décision, qui portait sur le coton, revêtait, elle aussi, une importance particulière pour les pays les moins avancés.

138. Le Centre du commerce international a continué d'offrir aux pays les moins avancés une coopération technique en vue de la promotion des exportations et du développement du commerce. Des conseils ont été dispensés au secteur privé et aux gouvernements des pays les moins avancés ayant accédé depuis peu à l'OMC, afin

de faire mieux connaître et mobiliser l'aide aux entreprises. D'autres projets du Centre en faveur des pays les moins avancés visaient à renforcer les chaînes de valeur axées sur les exportations d'ananas et de coton, l'appui au secteur de la soie pour diversifier les exportations et à améliorer en faveur des femmes les avantages économiques qu'offre le secteur du café.

139. Depuis la crise financière mondiale, le FMI a collaboré avec les pays à faible revenu, dont beaucoup sont des pays les moins avancés, pour les aider à mieux résister à de nouveaux chocs. Il a porté le montant des ressources mises à la disposition de ces pays à 17 milliards de dollars des États-Unis pour la période 2009-2014, avec un intérêt nul jusqu'à la fin de 2014 pour les prêts accordés à des conditions de faveur par les différents mécanismes de financement du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, prêts qui concernent aussi bien le financement d'urgence ou à court terme que l'appui accordé à moyen terme à la balance des paiements.

140. Sauf la Guinée équatoriale, tous les pays les moins avancés ont continué de bénéficier de prêts ou subventions à des conditions de faveur pour les aider à faire face aux difficultés les plus pressantes en matière de développement vis-à-vis de l'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale.

141. Par ailleurs, les pays les moins avancés ont bénéficié de conditions de financement plus souples pour les projets financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) afin d'aider au développement de l'agriculture de subsistance, notamment des projets de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole, et de contribuer au développement des chaînes de valeur en faveur des pauvres et de petits projets d'irrigation dans 44 pays les moins avancés. La gestion des ressources naturelles est un autre grand domaine d'investissement.

142. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a axé ses activités sur le financement du développement local inclusif dans les pays les moins avancés, et ce, dans le cadre tracé par le Programme d'action d'Istanbul. Soucieux d'améliorer la mobilisation des ressources nationales, il a réalisé le programme d'expansion MicroLead dans 17 pays les moins avancés visant à faciliter l'accès aux services financiers, en particulier l'épargne, par l'octroi de subventions et de prêts pour inciter les principaux prestataires de services financiers à créer de nouvelles institutions financières visant les couches de population à faible revenu vivant dans des zones mal desservies.

143. L'Agence internationale de l'énergie atomique a consacré ses activités d'assistance aux pays les moins avancés pour les aider à développer les capacités techniques, administratives et institutionnelles nationales concernant la science et la technologie nucléaires, le but étant de promouvoir des applications durables des techniques nucléaires dans les domaines de la productivité alimentaire et agricole, de la nutrition et des services de santé, de l'eau et de l'environnement et de la planification durable de l'énergie.

144. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a organisé sa Conférence ministérielle biennale sur les pays les moins avancés à Lima à la fin de 2013. Cet événement a permis de mobiliser les mécanismes de coopération Sud-Sud, avec l'appui des pays émergents, pour l'application de la stratégie opérationnelle 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins

avancés, stratégie qui s'articule autour de solutions concrètes permettant une croissance inclusive, un développement industriel durable et, en définitive, une transformation structurelle des économies de ces pays.

145. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a aidé cinq des pays les moins avancés à établir un système de protection sociale cohérent en leur permettant de tirer parti des pratiques optimales, des connaissances et des compétences dans ce domaine transmises par des spécialistes du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de la Thaïlande.

146. L'Union internationale des télécommunications a continué de mener des activités visant à aider les pays les moins avancés à rattraper leur retard numérique et à exploiter les technologies de l'information et des communications et le large bande au profit du développement. De son côté, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a exécuté des projets et assuré des services consultatifs et transactionnels dans les domaines de l'infrastructure durable, des achats et de la gestion de projet.

147. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a continué de porter une attention soutenue aux pays les moins avancés dans le cadre des initiatives « Une promesse renouvelée », « Renforcer la nutrition » et « L'assainissement et l'eau pour tous ».

148. Les pays les moins avancés ont reçu une assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les principaux domaines d'action prioritaires, notamment pour l'intensification durable de la production agricole et animale, la gestion et l'exploitation de la pêche et des ressources aquatiques, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources forestières, ainsi que le commerce et le développement des marchés.

149. La sécurité alimentaire a été au centre des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans les pays les moins avancés, où pratiquement un enfant sur deux souffre d'un retard de croissance. L'aide alimentaire a été étendue et renforcée et des programmes de sécurité ont été mis en place pour lutter contre la faim et la malnutrition. En partenariat avec le Gouvernement brésilien, le Centre d'excellence contre la faim du PAM a coopéré avec 14 pays les moins avancés pour renforcer leurs capacités dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition scolaires.

150. Le Fonds des Nations Unies pour la population a contribué au renforcement de la capacité de 45 pays les moins avancés d'inclure les questions de population dans les politiques, plans et cadres budgétaires publics et les a aidés à généraliser l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à réduire la mortalité maternelle.

151. Les activités menées par le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida dans le cadre du Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie ont permis de porter le taux de prévention de la transmission mère-enfant à 67 % dans les pays les moins avancés en 2012, contre un taux de 32 % en 2010, ce qui montre que ces pays ont réussi à enrayer l'épidémie.

152. Plusieurs organismes des Nations Unies ont renforcé leur soutien aux pays les moins avancés dans la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement. Le PNUD a aidé ces pays à élaborer et à appliquer des

stratégies vertes de développement à faible émission adaptées aux changements climatiques qui permettent de bénéficier des nouvelles possibilités de financement de la lutte contre les changements climatiques. Un soutien technique leur a également été offert dans le cadre du programme « Boots on the Ground », initiative stratégique concernant les changements climatiques dans les pays les moins avancés, pour leur permettre d'obtenir un financement dans ce domaine et de mettre en place des mécanismes sectoriels de réduction.

153. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fourni une aide ciblée dans le cadre de son plan d'action sur les changements climatiques qui est axé sur le renforcement de la base de connaissances nécessaire aux fins de la science, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte précoce, et sur la promotion de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène grâce à une meilleure éducation et à la sensibilisation du public.

154. La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ont été au cœur des activités menées dans les pays les moins avancés par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de programmes visant à associer les femmes aux processus de paix et de sécurité, à accroître leur participation à la vie politique et à mobiliser les hommes et les garçons contre la violence faite aux femmes et aux filles. Les pays les moins avancés ont également bénéficié dans ce domaine du Plan d'action Priorité Égalité entre les sexes de l'UNESCO qui continue d'être appliqué.

155. Dans le cadre de l'Initiative Pauvreté-Environnement gérée conjointement par le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un soutien financier et technique a été fourni pour renforcer la capacité de 12 pays les moins avancés d'intégrer le lien existant entre la pauvreté et l'environnement dans l'élaboration des politiques, la planification des mesures et l'établissement du budget. En collaboration avec le PNUD et la FAO, le PNUE a coopéré avec les gouvernements des pays les moins avancés pour renforcer leur capacité de réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.

156. Le PNUD a fourni une assistance aux pays les moins avancés dans le domaine de la bonne gouvernance, notamment pour ce qui est de la réforme des cadres institutionnel, juridique et réglementaire, ainsi que du renforcement de l'efficacité et de la transparence dans la prestation des services publics. L'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux pays les moins avancés a porté sur la lutte contre la corruption, la criminalité transnationale et le trafic illicite, l'introduction illégale d'immigrants et la justice pénale.

157. L'Organisation internationale du Travail a continué de collaborer étroitement avec les pays les moins avancés pour promouvoir l'emploi productif, la formation professionnelle, le travail décent et les possibilités de revenus. Grâce à l'assistance fournie par l'Organisation internationale pour les migrations, les pays les moins avancés ont pu renforcer leurs capacités en matière de gestion des migrations et des frontières, ainsi que de gestion des ressources fournies par la diaspora pour la croissance inclusive et le développement durable de leur pays d'origine.

V. Conclusions et recommandations

158. Trois ans après le lancement du processus d'application du Programme d'action d'Istanbul, les pays les moins avancés ont continué d'obtenir des résultats par rapport aux buts et objectifs adoptés à Istanbul. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont redoublé d'efforts pour intégrer les dispositions du Programme d'action dans leurs stratégies nationales de développement et de coopération au développement. Cependant, il est probable que beaucoup de pays les moins avancés ne réaliseront pas les objectifs du Millénaire pour le développement et les buts du Programme d'action. Pour atteindre en temps utile les buts et objectifs du Programme d'action, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent prendre des mesures renforcées et cohérentes dans les huit domaines d'action prioritaires. Les intérêts et les préoccupations de ces pays doivent être aussi au centre de l'action menée durant le temps qui reste avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

159. Il importe que le Programme d'action d'Istanbul soit résolument intégré dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, étant donné que par ses huit domaines d'action prioritaires, il recouvre les aspects importants des trois dimensions du développement durable, un accent particulier étant mis sur les groupes les plus marginalisés dans le monde. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202 et Corr.1), le programme de développement durable pour l'après-2015 ne devrait abandonner personne en chemin et prévoir des mesures de transformation afin d'assurer à tous une vie de dignité.

160. Les efforts doivent se poursuivre dans les pays les moins avancés pour doter l'agriculture, l'industrie manufacturière et le secteur des services d'une capacité de production robuste et durable. Comme indiqué plus haut, il faut absolument faire des progrès à cet égard pour parvenir à la transformation économique et au progrès social, réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et intégrer les chaînes de valeur mondiales, en particulier, et l'économie et le commerce mondialisés, en général. Les partenaires de développement doivent renforcer leur soutien dans ce domaine aux pays les moins avancés.

161. Comme signalé plus haut, les recettes publiques ne cessent d'augmenter dans les pays les moins avancés, même si c'est à pas mesurés. Cette tendance doit être renforcée, comme doivent l'être les dispositions prises par ces pays pour lutter contre la corruption et accroître la transparence. Plusieurs pays les moins avancés figurent parmi les pays qui ont le mieux réussi à atténuer les obstacles qui s'opposent à la création et à la gestion des entreprises. Davantage d'efforts doivent être faits dans ce domaine, et l'appui (au renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière, par exemple) doit être renforcé. Il importe aussi que toutes les parties prenantes continuent de se concentrer sur des activités visant à aider les pays les moins avancés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

162. Le progrès modéré enregistré par rapport aux buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul tout comme les difficultés croissantes éprouvées par les pays les moins avancés soulignent l'importance pour les partenaires de développement et autres parties prenantes d'accorder aux pays les moins avancés une place de premier plan. C'est non seulement un impératif en soi, mais aussi le moyen de promouvoir un ordre mondial stable et pacifique. La diminution récente de l'aide publique au développement versée aux pays les moins avancés, qui a été plus accentuée que la réduction de l'aide aux autres pays en développement, est particulièrement alarmante. À moins que le nécessaire ne soit fait, cette diminution continuera, selon l'enquête du Comité d'aide au développement sur les plans de dépenses des donateurs pour 2013-2016. Cette réduction doit être inversée et il faut prendre des mesures importantes pour tenir les engagements énoncés en matière d'aide publique au développement dans le Programme d'action d'Istanbul. Pour ce qui est de l'attribution de cette aide et d'autres ressources, il faut reconnaître aux pays les moins avancés un rang de priorité plus en rapport avec leurs besoins et les difficultés complexes auxquelles ils doivent faire face.

163. En ce qui concerne la responsabilité mutuelle, il importe au plus haut point qu'un dialogue mieux structuré soit engagé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement sur le rôle et la responsabilité de chaque partie concernée par la relation d'aide. Il est indispensable de fournir l'espace et l'enceinte qu'exige un tel dialogue. Les exposés nationaux volontaires présentés dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social doivent donc mettre l'accent sur le respect des engagements pris par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement en vue de la réalisation du Programme d'action d'Istanbul. Le Forum pour la coopération en matière de développement doit être un forum universel de responsabilité mutuelle concernant l'efficacité de l'aide. Ce forum politique de haut niveau pour le développement durable doit également examiner de façon continue les progrès réalisés par les pays les moins avancés dans la réalisation des aspirations exposées dans le Programme d'action d'Istanbul et dans la réalisation d'autres objectifs de développement convenus par la communauté internationale. Afin de renforcer tant la responsabilité mutuelle que la responsabilité nationale, il faut que des données exactes soient disponibles en temps utile. Il faut donc renforcer les capacités de collecte et de traitement des données, en particulier dans les domaines autour desquels s'articuleront probablement les objectifs de développement durable et les cibles et indicateurs correspondants.

164. Les décisions en faveur des pays les moins avancés adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en 2013, peuvent faire avancer la cause de ces pays dans le système commercial multilatéral, en particulier pour ce qui est de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, en énonçant des lignes directrices concernant des règles d'origine préférentielles simplifiées et souples, et la possibilité de bénéficier d'un traitement préférentiel en matière d'échanges dans le secteur des services grâce à un mécanisme de dérogation et à l'amélioration de la transparence et du suivi des aspects de la question du coton liés au commerce.

165. S'ils sont appliqués, ces accords ne manqueront pas d'améliorer grandement l'accès aux marchés pour les produits des pays les moins avancés. Ils devraient toutefois être complétés par une forte réduction des obstacles non tarifaires, qui constituent une sérieuse entrave à l'accès aux marchés. Aussi, des mesures concrètes doivent-elles être prises pour appliquer ces décisions. Par exemple, les pays les

moins avancés devraient déterminer les marchés où les règles d'origine constituent un obstacle important aux exportations. Tous les partenaires devraient simplifier et harmoniser les règles d'origine à l'égard des pays les moins avancés pour permettre un meilleur accès de leurs produits aux marchés. Les partenaires commerciaux devraient indiquer les domaines et les modes d'offre de services auxquels la dérogation pourrait s'appliquer.

166. Par ailleurs, si une plus grande part des ressources destinées à l'aide au commerce est allouée aux pays les moins avancés, ceux-ci pourront plus facilement venir à bout des difficultés qui s'opposent à la production et à l'approvisionnement et mieux tirer parti des possibilités d'accès aux marchés. Davantage de ressources prévisibles à long terme devraient être garanties pour le Cadre intégré renforcé afin de contribuer au renforcement de la capacité d'échange des pays les moins avancés.

167. Comme signalé plus haut, l'un des bons résultats obtenus dans la réalisation du Programme d'action d'Istanbul est la hausse sans précédent de 20 % des investissements étrangers directs enregistrée dans les pays les moins avancés entre 2011 et 2012. Ces investissements sont concentrés dans certains secteurs et certains pays, mais l'adoption de politiques et de mesures plus résolues par ces pays et les pays investisseurs peut faire augmenter encore les flux d'investissements susceptibles de contribuer à la croissance rapide et équitable et à la transformation structurelle des pays les moins avancés. Comme l'Assemblée générale le lui avait demandé dans sa résolution 67/220, le Bureau du Haut-Représentant a commencé à élaborer un rapport sur les politiques adoptées et les cadres réglementaires mis en place par les pays afin d'encourager les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés et de décrire les différents types de régimes de promotion des investissements et leurs caractéristiques. On attend de ce rapport, qui doit être prêt avant la soixante-neuvième session de l'Assemblée, qu'il donne des orientations utiles à ce sujet. L'entrée en activité rapide de la banque des technologies et du mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation consacrés aux pays les moins avancés sera une étape importante dans la réalisation du Programme d'action.

168. Vu l'approfondissement des relations entre les pays les moins avancés et les pays émergents et la forte possibilité qu'elles s'intensifient encore, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devraient aller se renforçant dans tous les domaines concernés par le Programme d'action d'Istanbul, l'accent étant mis davantage sur une collaboration institutionnalisée. De même, des ressources provenant d'un financement novateur devraient servir au développement des pays les moins avancés.

169. Les organismes des Nations Unies et certaines organisations régionales et internationales continuent d'axer leur soutien sur les pays les moins avancés et sur leurs besoins particuliers comme le montrent les nombreuses activités évoquées plus haut. Cela étant, davantage d'entités devraient s'engager à prendre pleinement en compte le Programme d'action d'Istanbul et à en intégrer les dispositions dans leurs programmes de travail. De plus, le Bureau du Haut-Représentant devrait s'appuyer sur les progrès faits dans ce domaine et s'efforcer d'harmoniser le programme de travail du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement avec celui du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies afin d'aider celui-ci dans ses travaux sur les pays les moins avancés.

170. Il est indispensable qu'un soutien coordonné continue d'être fourni aux pays les moins avancés, sous la direction du Bureau du Haut-Représentant, pour leur permettre d'exprimer clairement leurs besoins et leurs préoccupations dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Les contributions financières d'un certain nombre de pays partenaires de développement du Nord et du Sud ont permis d'entreprendre cette importante tâche, et toutes les parties prenantes sont invitées à renforcer leur soutien à cet égard. Le rapport sur la situation des pays les moins avancés en 2013²⁰ et d'autres travaux analytiques du Bureau du Haut-Représentant devraient continuer de mettre l'accent sur les graves problèmes de développement auxquels ces pays sont confrontés. Lors de leurs ateliers annuels, les organes de coordination nationaux des pays les moins avancés doivent s'efforcer davantage de mettre en commun leurs expériences afin d'accélérer la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul et d'autres objectifs convenus internationalement.

171. Il est encourageant de constater que les pays les moins avancés sont de plus en plus nombreux à annoncer leur intention de tout faire pour pouvoir être retirés de la liste vers 2020. Ces pays devraient commencer à élaborer leur stratégie de transition sans heurt dès que possible et solliciter de l'aide à cet effet. Les partenaires de développement devraient renforcer, de manière souple, les mesures propres à assurer une transition sans heurt des pays admis à un retrait de la liste. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 68/224, les organismes compétents des Nations Unies, agissant sous la direction du Bureau du Haut-Représentant, devraient fournir, eux aussi, une assistance plus soutenue aux pays admis à un retrait de la liste pour aider à une transition sans heurt.

172. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul sera l'occasion d'évaluer l'état de sa réalisation, de souligner les résultats obtenus et de s'attaquer aux difficultés persistantes. Il faut absolument commencer au plus tôt les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial afin de permettre des délibérations enrichissantes. Il importe aussi que le système des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, tout comme toutes les parties concernées participent pleinement à ces préparatifs. L'examen à mi-parcours doit être l'élément central de responsabilisation réciproque au regard du Programme d'action et aider le système des Nations Unies à réaliser effectivement celui-ci.

²⁰ Voir <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2013/10/State-of-the-LDCs-2013.pdf>.

Annexe

Données

Les indicateurs qui figurent dans la présente annexe ont été calculés par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à partir des données figurant dans les publications de source officielle qui sont citées pour chaque tableau. Dans chaque cas, les données disponibles les plus récentes ont été utilisées; il est donc possible que certaines données diffèrent de celles qui ont été publiées les années précédentes. En outre, en raison des différences de méthodologie, les agrégats publiés ici pourront différer quelque peu de ceux qui sont tirés d'autres publications disponibles.

Ces agrégats sont pondérés de sorte que tous les pays d'un même groupe sont considérés comme un seul pays, sauf dans le cas de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers (tableau 2) et de celui du pourcentage de femmes au parlement (tableau 5) qui sont simplement des moyennes. Quand les données d'un pays particulier n'étaient pas disponibles pour une ou plusieurs des périodes considérées, elles n'ont pas été incluses dans le calcul des agrégats pour l'indicateur concerné.

Lorsque les années sont séparées par un tiret (comme dans 2001-2010), cela indique que les chiffres sont calculés à partir des moyennes de la période considérée, sauf indication contraire dans les notes. Lorsque les années sont séparées par une barre oblique (comme dans 2009/2010), les données utilisées sont celles de l'année la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques à cette période.

Un ensemble de données plus détaillé est disponible pour chaque pays à <http://unohrrls.org/about-ldcs/indicators-and-statistics>.

Tableau 1
Croissance économique et pauvreté

	<i>Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut, en dollars constants des États-Unis (pourcentage)</i>						<i>Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international</i>
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2001-2010
Pays les moins avancés d'Afrique	4,5	5,6	4,0	3,2	5,7	5,9	55,0
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	6,7	6,9	3,6	6,1	5,5	5,4	41,5
Ensemble des pays les moins avancés	5,3	5,9	3,9	4,3	5,6	5,7	50,8

Source : Division de statistique des Nations Unies (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>); Banque mondiale, Groupe de la recherche sur le développement (<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>); Département des affaires économiques et sociales; Fonds monétaire international.

Note : Les chiffres figurant dans la colonne « Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international » correspondent aux moyennes de tous les chiffres disponibles pour la période allant de 2001 à 2012.

Tableau 2
Capacité de production

	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2012</i>
Part de la valeur ajoutée de l'industrie, de l'agriculture et des services						
Part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB (pourcentage)	7,4	6,9	14,1	15,1	9,9	9,5
Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB (pourcentage)	28,1	25,5	22,4	22,7	26,0	24,6
Part de la valeur ajoutée des services dans le PIB (pourcentage)	40,8	40,1	49,2	50,9	43,9	43,5
Formation brut de capital (pourcentage du PIB)	21,5	23,2	22,8	26,1	22,0	24,1
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Connectivité						
Pourcentage de la population qui utilise Internet	6,0	6,8	5,4	6,7	5,8	6,8
Pourcentage de la population qui est abonné à un service de téléphonie mobile	38,6	43,3	47,6	56,3	41,9	48,2
Indice de connectivité des transports maritimes réguliers	8,0	8,7	5,9	6,0	7,4	7,9
	<i>2000</i>	<i>2010</i>	<i>2000</i>	<i>2010</i>	<i>2000</i>	<i>2010</i>
Énergie						
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité	13,1	19,1	39,1	52,8	23,6	31,5
Zones urbaines	45,0	54,4	85,3	87,8	60,9	66,1
Zones rurales	2,4	5,3	21,3	39,9	10,0	18,1
Part des ressources renouvelables (pourcentage)	74,9	70,9	29,4	37,1	57,1	55,1
Variation de la puissance installée par habitant, 2000-2010		6,3		65,7		27,3

Source : Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>); Union internationale des télécommunications, base de données et Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde et estimations de la Banque mondiale; CNUCED, Étude sur les transports maritimes 2010. Cadre de suivi mondial de l'initiative Énergie durable pour tous (<http://www.se4all.org/tracking-progress>).

Tableau 3
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2006/2008</i>	<i>2009/2012</i>	<i>2006/2008</i>	<i>2009/2012</i>	<i>2006/2008</i>	<i>2009/2012</i>
Prévalence de la malnutrition (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)						
Rapport poids/âge	21,8	19,4	39,8	34,9	29,2	25,3
Rapport taille/âge (retard de croissance)	41,8	39,8	43,9	41,2	42,6	40,3
	<i>2006/2009</i>		<i>2006/2009</i>		<i>2006/2009</i>	
Terres agricoles irriguées (pourcentage des terres agricoles)		1,1		13,6		4,2

	2001-2010	2011-2012	2001-2010	2011-2012	2001-2010	2011-2012
Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, variation en pourcentage	-0,6	0,9	-2,3	-2,4	-1,1	-0,1

Source : Organisation mondiale de la Santé, base de données mondiale sur la croissance et la malnutrition des enfants (<http://www.who.int/nutgrowthdb/en>); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<http://www.fao.org/statistics/fr>); Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).

Note : Dans la rangée « Part de la valeur ajoutée de l'agriculture », un signe négatif indique que cette proportion a diminué.

Tableau 4
Commerce et matières premières

	Pourcentage des exportations dans les exportations mondiales				Exportations de matières premières (pourcentage des exportations)			
	2001	2005	2010	2012	2001	2005	2010	2012
Pays les moins avancés d'Afrique	0,3139	0,5046	0,6910	0,7946	89	93	93	94
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	0,2341	0,2312	0,3077	0,3081	39	44	43	40
Ensemble des pays les moins avancés	0,5525	0,7403	1,0025	1,1072	67	77	77	79

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (<http://unctadstat.unctad.org>).

Tableau 5
Développement humain

	Pays les moins avancés d'Afrique		Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique		Ensemble des pays les moins avancés	
	2010	2011/2012	2010	2011/2012	2010	2011/2012
Éducation						
Taux net d'inscription au niveau primaire (pourcentage)	77	80	88	91	78	81
Rapport élèves/enseignant dans le primaire	51	46	39	37	47	43
Taux net d'inscription au niveau secondaire (pourcentage)	20	22	46	47	37	38
Rapport élèves/enseignant dans le secondaire	33	31	27	24	30	29
Taux net d'inscription au niveau supérieur (pourcentage)	5	6	13	12	7	9
		<i>Données les plus récentes†</i>		<i>Données les plus récentes†</i>		<i>Données les plus récentes†</i>
	2005		2005		2005	
Population et soins de santé primaires						
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	130	95	76	54	115	85
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	81	63	57	42	74	58
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	611	493	368	264	541	433
Taux d'utilisation de la contraception (pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans)		20		46		31

	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011/2012</i>	<i>2010</i>	<i>2011/2012</i>	<i>2010</i>	<i>2011/2012</i>
Prévalence du VIH (pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans)	3,8	3,3	0,3	0,2	2,3	2,0
	<i>2000/2002</i>	<i>2010/2012</i>	<i>2000/2002</i>	<i>2010/2012</i>	<i>2000/2002</i>	<i>2010/2012</i>
Épanouissement de la jeunesse						
Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	74	78	72	83	73	81
Taux d'alphabétisation des femmes (pourcentage de la population féminine âgée de 15 à 24 ans)	69	75	68	83	68	80
	<i>2005</i>	<i>2011</i>	<i>2005</i>	<i>2011</i>	<i>2005</i>	<i>2011</i>
Logement, eau et assainissement						
Proportion de la population utilisant une source d'approvisionnement en eau potable améliorée	52	57	73	78	60	65
Zones urbaines	80	82	83	86	81	83
Zones rurales	42	47	69	75	53	58
Pourcentage de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées	23	27	47	53	33	36
Zones urbaines	38	40	62	65	47	49
Zones rurales	17	21	43	49	27	31
	<i>2005</i>	<i>Données les plus récentes†</i>	<i>2005</i>	<i>Données les plus récentes†</i>	<i>2005</i>	<i>Données les plus récentes†</i>
Égalité des sexes et autonomisation des femmes						
Pourcentage de femmes au parlement	16	22	7	13	14	19
Pourcentage de filles parmi les élèves du primaire	48	48	48	48	48	48
Pourcentage de filles parmi les élèves du secondaire	42	44	48	49	45	46
Pourcentage de femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur	40	35	36	35	39	35

† Les données les plus récentes concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité infantile et le taux de prévalence du VIH datent de 2012. Les chiffres concernant la mortalité maternelle remontent à 2010. Les statistiques relatives au taux d'utilisation de la contraception correspondent à la moyenne des données communiquées entre 2001 et 2011.

‡ Les chiffres les plus récents concernant le pourcentage de femmes au parlement datent de 2013. Les données les plus récentes sur le pourcentage de filles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur datent de l'année 2011/12.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO (<http://www.uis.unesco.org>); Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (<http://www.childmortality.org>); Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité maternelle (<http://www.maternalmortalitydata.org>); Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>); Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (<http://www.unaids.org/en/dataanalysis/datatools/aidsinfo>); Union interparlementaire (www.ipu.int); Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (<http://www.wssinfo.org>).

Tableau 6
Crises multiples et problèmes nouveaux

	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2010</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2010</i>	<i>2011-2012</i>
Réserve totale (pourcentage de la dette extérieure)	46,9	55,6	66,8	77,4	54,6	63,7
Montant total des paiements au titre du service de la dette (pourcentage des exportations de biens et services et des revenus)	4,0	4,4	4,7	3,9	4,3	4,2
Montant total des paiements au titre du service de la dette (pourcentage des dépenses publiques)	9,8	10,3	15,2	16,6	10,8	11,4

Source : Fonds monétaire international, statistiques financières internationales et fichiers de données (<http://www.imf.org/external/data.htm>); Banque mondiale, statistiques relatives à la dette internationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).

Tableau 7
Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

	<i>Épargne intérieure brute (pourcentage du PIB)</i>			<i>Recettes publiques, à l'exception des dons (pourcentage du PIB)</i>		
	<i>2001-2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Pays les moins avancés d'Afrique	16,3	19,2	17,1	12,3	12,7	13,8
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	12,5	12,2	13,0	10,6	11,8	12,4
Ensemble des pays les moins avancés	14,5	15,9	15,1	11,1	12,1	12,8

Source : Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>); Fonds monétaire international, statistiques de finances publiques, annuaire et fichiers de données (<http://www.imf.org/external/data.htm>).

Tableau 8
Aide fournie aux pays les moins avancés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

	<i>Montant net des décaissements</i>								
	<i>2001-2002</i>			<i>2011</i>			<i>2012</i>		
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>
Allemagne	1 364	26	0,07	3 675	26	0,10	3 678	28	0,11
Australie	238	26	0,06	1 373	28	0,09	1 639	30	0,11
Autriche	160	28	0,08	296	27	0,07	244	22	0,06
Belgique	349	36	0,14	1 064	38	0,20	704	30	0,14

	<i>Montant net des décaissements</i>								
	<i>2001-2002</i>			<i>2011</i>			<i>2012</i>		
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>En pourcentage du RNB du bailleur de fonds</i>
Canada	359	20	0,05	1 943	36	0,11	1 945	34	0,11
Corée	63	23	0,01	474	36	0,04	579	36	0,05
Danemark	571	35	0,35	1 090	37	0,32	1 004	37	0,31
Espagne	300	17	0,05	1 075	26	0,07	483	24	0,04
États-Unis	2 638	21	0,03	11 786	38	0,08	11 419	37	0,07
Finlande	144	34	0,11	461	33	0,17	445	34	0,18
France	1 558	32	0,11	3 616	28	0,13	2 533	21	0,10
Grèce	45	19	0,04	67	16	0,02	50	15	0,02
Irlande	189	55	0,20	479	52	0,27	418	52	0,24
Islande	5	40	0,06	12	45	0,10	12	45	0,10
Italie	885	45	0,08	1 521	35	0,07	701	26	0,04
Japon	2 058	22	0,05	4 115	38	0,07	4 640	44	0,08
Luxembourg	48	34	0,26	152	37	0,36	146	37	0,37
Norvège	575	38	0,32	1 524	32	0,31	1 382	29	0,27
Nouvelle-Zélande	33	28	0,07	123	29	0,08	144	32	0,09
Pays-Bas	1 119	34	0,28	1 457	23	0,17	1 166	21	0,15
Pologne	14	58	0,01	87	21	0,02	78	18	0,02
Portugal	174	59	0,15	345	49	0,15	177	30	0,09
République slovaque	1	8	0,00	17	20	0,02	15	19	0,02
République tchèque	6	17	0,01	63	25	0,03	59	27	0,03
Royaume-Uni	1 534	32	0,10	5 195	38	0,21	4 615	33	0,19
Suède	570	31	0,25	1 939	35	0,35	1 542	29	0,29
Suisse	267	29	0,09	798	26	0,12	710	23	0,11
Total	15 268	27	0,06	44 746	33	0,10	40 527	32	0,09

Note : Comprend l'estimation des échanges multilatéraux qui tient compte des contributions effectuées par l'intermédiaire des organisations multilatérales. Cette estimation est calculée à partir de la distribution géographique des décaissements multilatéraux enregistrés pour l'année de référence.

Source : Statistiques sur l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/>).

Tableau 9
Dettes extérieures et remise de dette

	<i>Dettes extérieures accumulées (pourcentage du RNB)</i>		<i>Dettes extérieures accumulées (écart en points de pourcentage)</i>	<i>Remise ou réduction de la dette, cumulée depuis 2002 (pourcentage du PIB)</i>
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2011-2012</i>	<i>2002-2012</i>
Pays les moins avancés d'Afrique	30	30	0	-24
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	26	25	0	-2
Ensemble des pays les moins avancés	28	28	0	-17

Source : Banque mondiale, Statistiques de la dette internationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).